RAPPORT DE GESTION

2018

Rapport de la Municipalité de Denges au Conseil Communal sur la gestion de l'exercice 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges édition 2013 (art. 91)

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2018.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 06 mai 2019

LISTE DES ABREVIATIONS (pages 3 à 6)

AS Agence d'Assurances Sociales

AAVA Association de l'Arboretum du Vallon d'Aubonne

AdCV Association des Communes Vaudoises

AFJ Accueil Familial de Jour

AJEMA Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne

ARASMAC Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne

ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges

ASP Assistant de Sécurité Publique

AVCD Association Vaudoise des Communes Délégatrices

AVSM Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux

BPA Bureau de Prévention des Accidents

BRP Bureau des Renseignements Police

CAMAC Centrale des Autorisations en Matière de Construction

CEP Centre d'Enseignement Professionnel

CET Conseil d'Etablissement

CFF Chemin de Fers Fédéraux

CR Cours de Répétition

CSR Centre Social Régional

CVE Compagnie Vaudoise d'Electricité

DAP Détachement d'Appuis

DEL Basket Denges-Echandens-Lonay Basket

DGE Direction Générale de l'Environnement

DGMR Direction Générale de la Mobilité et des Routes

DIS Département des Institutions et de la Sécurité

DM Déchetterie Mobile

DPS Détachement de Premiers Secours

DSAS Département de la Santé et de l'Action Sociale

DTE Département du Territoire et de l'Environnement

ECA Etablissement Cantonal d'Assurances

EMS Etablissement Médic-Social

EPSP Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

ERM Epuration des eaux usées de la Région Morgienne

FAJE Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants

FIR Formation d'Intervention Régionale

GJS Groupe Judiciaire de la police de Sûreté

GM Gendarmerie Mobile

GROPIL Groupe de Pilotage

GT Groupe Technique

IFC Interventions en Faveur de la Collectivité

JSP Jeunes Sapeurs-Pompiers

LAJE Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants

LASV Loi sur l'Action Sociale Vaudoise

LATC Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions

LC Loi sur les Communes

LCR Loi sur la Circulation Routière

LEMP Loi sur l'Emploi

LOPV Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise

LPOL Loi sur la Police

MBC Morges-Bière-Cossonay

MD Mobilité Douce

OFPP Office Fédéral de la Protection de la Population

OFROU Office Fédéral des Routes

OI Organe d'Intervention

PALM Plan Agglomération Lausanne-Morges

PBC Protection des Biens Culturels

PCi Protection Civile

PEJ Politique Enfance et Jeunesse

PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux

PRM Police Région Morges

RAAS Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales

RC Route Cantonale

RER Romande Energie Run

RLATC Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et

des Constructions

SCRIS Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique

SDRM Schéma Direction Région Morges

SIS Morget Service Incendie et Secours

SPECO Service de la Promotion Economique et du Commerce

SPOP Service de la Population

SRE Société Romande d'Electricité

SSCM Service de la Sécurité Civile et Militaire

STEP Station d'Epuration des eaux

TAR Taxe Anticipée de Recyclage

TER Territorial

TMD Transport de Matière Dangereuse

TP Transport Public

TPM Transports Publics Morgiens

TTC Toute Taxe Comprise

UAPE Unité d'Accueil Pour Ecoliers

UCV Union des Communes Vaudoises

USL Union des Sociétés Locales

VG Voie Générale

VP Voie Prégymnasiale

VSS Véhicule de Soutien Sanitaire

SOMMAIRE

M. Francis MONNIN, Syndic

CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS & ELECTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – GARE LAUSANNE TRIAGE– STAND DE TIR INTERCOMMUNAL (pages 14 à 41)

CONSEIL COMMUNAL

1.	Préambule	15
2.	Composition du bureau	15
3.	Liste des membres	16
4.	Suppléant(e)s	16
5.	Commissions	16
6.	Sommaire des décisions	17
VO	TATIONS & ELECTIONS	
1.	Fédérales	18
2.	Cantonales	21
ΑD	MINISTRATION GENERALE	
1.	Municipalité	21
2.	Personnel communal	22
3.	Union des Communes Vaudoises (UCV)	24
4.	Associations et collaborations intercommunales	24
5.	Registre civique	25
6.	Préfecture de Morges	25
7.	Rencontre avec les 4 syndics	26
8.	Rencontre annuelle des municipalités de l'agglomération morgienne et	
	des municipalités limitrophes du district	26
SE	RVICES COMMUNAUX	
1.	Contrôle des habitants – bureau des étrangers	27
2.	Contrôles des initiatives et référendum	28
3.	Répertoire des entreprises	29
4.	Services et prestations du bureau communal	34
5.	Site Internet	35
6.	Vin communal	36

FINANCES

1.	Comptes 2018	37
2.	Arrêté d'imposition	38
3.	Commentaires	38
TP	М	
1.	Evolution des voyageurs	39
2.	Evolution des coûts	40
GA	RE LAUSANNE TRIAGE	
Pai	rois anti-bruit	40
ST	AND DE TIR INTERCOMMUNAL	
1.	Assemblée	40
2.	Communes membres	41
2	Tir de l'amitié des municipalités	/11

M. Alain GOLAY, Municipal

ROUTES – BALAYAGE & DENEIGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX – COLLECTEURS EC/EU – DOMAINES – PARCS & PROMENADE – ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES (pages 42 à 55)

43

ROUTES

1. Entretien

2. Travaux 43 **BALAYAGE & DENEIGEMENT** 1. Balayage 43 2. Déneigement 43 **BATIMENTS COMMUNAUX** 44 **COLLECTEURS EC/EU** 1. ERM 45 2. PGEE 49 3. Déclaration de conformité 49 **DOMAINES** 1. Forêts 50

M. Sylvain PIGUET, Municipal

POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENVIRONNEMENT – SERVICES INDUSTRIELS – ECLAIRAGE PUBLIC - ARCAM (pages 56 à 63)

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1.	Directive sur le diagnostic amiante	57
2.	Permis de construire	57
3.	Article 111 LATC	58
4.	Autorisation simple	58
5.	Commission de contrôle technique et de salubrité	58
6.	Prévention des accidents dus au chantier	59
7.	Localisations d'enquêtes	59
ΕN	IVIRONNEMENT	
1.	Incinération des déchets en plein air	60
2.	Dangers naturels	60
SE	RVICES INDUSTRIELS	
1.	Service de l'eau	60
2.	Romande Energie	62
EC	CLAIRAGE PUBLIC	62
AR	CAM	63

M. Christian FRANCO, Municipal

INSTRUCTION PUBLIQUE - ASSOCIATIONS - NATURALISATION - POLICE SECURITE - POLICE DU COMMERCE - PROCEDE DE RECLAME - SERVICE DU FEU - PROTECTION CIVILE (pages 64 à 87)

INS	STRUCTRION PUBLIQUE	
1. 2. 3.	Conseil d'établissement Bureau de l'Entente de l'EPSP Promotions des élèves de Denges	65 66 67
AS	SOCIATIONS	
Un	ivers 1028	68
NA	TURALISATION	
1. 2.	Naturalisations acquises Demandes de naturalisation préavisées par la municipalité	68 68
РО	LICE SECURITE	
1. 2. 3. 4. 5.	·	69 69 70 71 72
РО	LICE DU COMMERCE	
1. 2.	Permis temporaire – loto – tombola Patentes – licences – autorisations	74 75
PR	OCEDE DE RECLAME	75
SE	RVICE DU FEU – SIS MORGET	
1. 2. 3. 4. 5.	Organisation Sapeurs-pompiers permanents Les locaux Les véhicules et remorques Matériel	76 77 77 78 78
5. 6. 7.	Les interventions Conseil intercommunal	76 78 79

PROTECTION CIVILE

1.	Situation 2018	80
2.	Objectifs 2019	86
3.	Dispositions pénales	87

M. Jean-Marie COLLE, Municipal

GESTION DES DECHETS – URBANISME – AFFAIRES SOCIALES – SANTE PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – TEMPLES ET CULTES – REGION MORGES (pages 88 à 103)

GESTION DES DECHETS

1. 2. 3. 4.	Valorsa SA Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune Amélioration de la collecte de déchets	89 90 92 92
UR	BANISME	
PA	LM	93
AF	FAIRES SOCIALES	
1. 2.	ARASMAC Nonagénaires	93 95
SA	NTE PUBLIQUE	
Pla	in canicule	95
AS	SOCIATIONS	
1. 2. 3.	UAPE Soleil d'Automne Pro Senectute	97 97 98
TE	MPLES ET CULTES	
1. 2.	Recensement Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et	98
3.	Préverenges Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens	98 99
	GION MORGES	
1.	Introduction	100
2.	Acteurs et partenaires	100
3.	Objectifs et projets en cours	101



M. Francis MONNIN

CONSEIL COMMUNAL

VOTATIONS – ELECTIONS

ADMINISTRATION GENERALE

SERVICES COMMUNAUX

FINANCES

TPM

GARE LAUSANNE TRIAGE

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Pages 14 à 41

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu 3 séances décisionnelles en 2018, soit les 18 juin, 08 octobre et 10 décembre 2018.

2. Composition du bureau

Au 30 juin 2018:

Président Grégoire Tavernier

1ère vice-présidente Karin Eigenheer

2ème vice-président Michel Aymard

Secrétaire Françoise Palpacuer

Scrutateurs Martine Ferreira

Fabien Bonjour

Scrutateurs suppléants Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula

Au 31 décembre 2018 :

Président Grégoire Tavernier

1ère vice-présidente Karin Eigenheer

2ème vice-président Michel Aymard

Secrétaire Françoise Palpacuer

Scrutateurs Karin Matthey-Junod

Jean-Daniel Bula

Scrutateurs suppléants

Martine Ferreira
Fabien Bonjour

Les contacts entretenus avec M. Grégoire Tavernier, Président, ont été excellents tout au long de l'année 2018.

3. <u>Liste des membres</u>

Au 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs

Aymard Michel Crottaz Gwendal Jaquier Catherine
Bérard Quentin De Vestèle Olivier Jordan Alain
Bonjour Fabien Deville Estelle Killias Susan
Bonvin Carol Ducommun Tim Lasser Théo
Borboën Christophe Eigenheer Karin Matthey-Junod Karin

Borboën Yan Espana Capucine Menu Pascale

Bruchez Pierre-André Faivre Séverine Palpacuer Françoise

Bula Jean-Daniel Favre Alain Patiny Luc
Carleton Alan Ferreira Martine Scherz Philippe
Carrer Joliat Fabiana Flury Poffet Denise Scholz Gabriele

Chiari Milena German Eladio Sebastiani-Nicollerat Silvia Christen Sylvain Goette Patrick Tavernier Grégoire

Collé Demont Corinne Henzelin-Robles Sylvie

Conus Raphaël Jaeck David

Aucune démission durant l'année 2018.

4. Suppléant(e)s

Au 31 décembre 2018, les suppléant(e)s sont :

Messieurs,

Guignet Olivier
De Bruijn Josephus
Burnat Jaques

Gillioz Jean-François Markwakder Luc Rochat Julien

5. <u>Commissions</u>

5.1 Commission de gestion-finances

Situation au 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs

Menu PascalePrésidenteJaquier CatherineMembreKillias SusanMembreBorboën YanMembreCarleton AlanMembreBérard QuentinSuppléantDucommun TimSuppléant

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Situation au 31 décembre 2018

Madame, Messieurs

Christen Sylvain Président
Aymard Michel Membre
Flury Poffet Denise Membre

6. <u>Sommaire des décisions</u>

Au cours des 3 séances tenues lors de l'année 2018, les décisions suivantes ont été prises :

6.1 Séance du 18 juin 2018

<u>Présidence</u>: M. Grégoire Tavernier (Président)

<u>Effectif</u>: 40 membres <u>Présents</u>: 27 membres

Le Conseil communal a décidé :

 d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017, ainsi que les comptes de l'EPSP 2017 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2017;

 d'adopter le règlement modifié sur les transports scolaires de l'EPSP et environs (préavis 1/2018)

6.2 Séance du 08 octobre 2018

<u>Présidence</u>: M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif: 40 membres Présents: 34 membres

Le Conseil communal a décidé :

 d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020 au taux de 62.0 (préavis 2/2018).

6.3 Séance du 10 décembre 2018

<u>Présidence</u>: M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif: 40 membres Présents: 31 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le règlement du personnel communal ainsi que la grille salariale avec effet au 1^{er} janvier 2019 (préavis 3/2018) ;
- d'accepter le budget 2019 (préavis 4/2018).

VOTATIONS & ELECTIONS

1. <u>Votations et élections fédérales</u>

1.1 04 mars 2018

Objet n° 1 : Nouveau régime financier 2021

Electeurs inscrits: 892 Cartes de vote reçues: 546

Bulletins		
Rentrés	542	
Blancs	17	
Nuls	0	
Valables	525	

Suffrages	
Oui	459
Non	66
Taux de participation	60.76%

Objet n° 2 : Suppression des redevances Billag

Electeurs inscrits: 892 Cartes de vote reçues: 546

Bulletins		
Rentrés	546	
Blancs	1	
Nuls	0	
Valables	545	

Suffrages	
Oui	106
Non	439
Taux de participation	61.21%

1.2 10 juin 2018

Objet n° 1 : Initiative monnaie pleine

Electeurs inscrits: 894 Cartes de vote reçues: 328

Bulletins		
Rentrés	328	
Blancs	5	
Nuls	1	
Valables	322	

Suffrages	
Oui	59
Non	263
Taux de participation	36.69%

Objet n° 2 : Loi fédérale sur les jeux d'argent

Electeurs inscrits : 894 Cartes de vote reçues : 328

Bulletins	
Rentrés	327
Blancs	6
Nuls	1
Valables	320

Suffrages	
Oui	283
Non	37
Taux de participation	36.58%

1.3 23 septembre 2018

Objet n° 1 : Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres

Electeurs inscrits: 902 Cartes de vote reçues: 378

Bulletins	
Rentrés	377
Blancs	3
Nuls	1
Valables	373

Suffrages	
Oui	336
Non	37
Taux de participation	41.80%

Objet n° 2 : Initiative pour des aliments équitables

Electeurs inscrits : 902 Cartes de vote reçues : 378

Bulletins	
Rentrés	378
Blancs	6
Nuls	1
Valables	371

Suffrages	
Oui	249
Non	122
Taux de participation	41.91%

Objet n° 3 : Initiative pour la souveraineté alimentaire

Electeurs inscrits : 902 Cartes de vote reçues : 378

Bulletins	
Rentrés	378
Blancs	8
Nuls	1
Valables	369

Suffrages	
Oui	215
Non	154
Taux de participation	41.91%

1.4 25 novembre 2018

Objet n° 1 : Initiative pour les vaches à cornes

Electeurs inscrits : 902 Cartes de vote reçues : 449

Bulletins	
Rentrés	449
Blancs	30
Nuls	0
Valables	419

Suffrages	
Oui	175
Non	244
Taux de participation	49.78%

Objet n° 2 : Initiative pour l'autodétermination

Electeurs inscrits : 902 Cartes de vote reçues : 449

Bulletins	
Rentrés	449
Blancs	7
Nuls	1
Valables	441

Suffrages		
Oui	92	
Non	49	
Taux de participation	49.78%	

Objet n° 3 : Base légale pour la surveillance des assurés

Electeurs inscrits : 902 Cartes de vote reçues : 449

Bulletins		
Rentrés	449	
Blancs	10	
Nuls	1	
Valables	438	

Suffrages		
Oui	225	
Non	213	
Taux de participation	49.78%	

2. <u>Votations et élections cantonales</u>

2.1 04 mars 2018

Pour le remboursement des soins dentaires

Electeurs inscrits: 892 Cartes de vote reçues: 546

Bulletins		
Rentrés	540	
Blancs	10	
Nuls	0	
Valables	530	

Suffrages		
Oui	202	
Non	328	
Taux de participation	60.54%	

ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité

Organisation

La municipalité se réunit les lundis à 17h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2018, la municipalité a siégé 42 fois et traité 1'372 objets, ce qui représente une moyenne de 33 dossiers par séance.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal
- de la Préfecture
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que pour le GROPIL (Groupe de Pilotage)
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)
- des TPM (Transports Publics de Morges), MBC (Morges-Bière-Cossonay) ou Service de la Mobilité
- de la Protection civile
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours)
- de Valorsa SA

- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne)
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises)
- de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Délégatrices)
- de la paroisse catholique et protestante
- des sociétés locales et associations diverses

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

2. Personnel communal

2.1 Administration communale

Anne-Sylvie Gevisier	Secrétaire municipale	
Keti Janev	Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers	70%
2.2 Personnel externe		
Julien Rochat	Responsable Service Voirie	100%
Joaquim Pinto	Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur	100%
Noé Matthey-Junod	Apprenti 2ème année agent d'exploitation – Service Voirie	100%

2.3 Auxiliaires

Roland Ravey Surveillant de la décharge +

aide à la voirie sur demande

Pierrette Paquier Concierge de l'Eglise

Jean-François Gillioz Délégué de l'Office des

poursuite pour la remise des commandements de payer

2.4 Formation continue - cours

Anne-Sylvie Gevisier, secrétaire municipale, a participé à plusieurs séances durant l'année 2018 :

- Le 06.02.2018 Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les naturalisations, Lausanne
- Le 07.06.2018 Journée de formation à Epalinges, organisée par l'AVSM
- Le 14.06.2018 AVSM Groupe de travail
- Le 28.08.2019 CEP cours sur les naturalisations, Lausanne
- Le 07.11.2018 AVSM régionale à La Chaux
- Le 20.11.2018 BPA (Bureau de Prévention des Accidents), congrès à Lausanne
- Le 29.11.2018 AVSM Groupe de travail

Keti Janev, préposée au contrôle des habitants, a participé à des séances de l'agglomération lausannoise du Contrôle des habitants, le 06 février, le 04 mai et le 02 novembre 2018.

Ces séances avaient notamment pour thèmes :

- SPOP, naturalisations : présentation de la nouvelle loi entrée en vigueur le 01.01.2018
- Diverses informations concernant les permis de séjour pour les étrangers avec explication des changements qui ont été décidés par le canton
- Informations sur le site du SPOP (Gestar) et ses nouvelles fonctions qui vont être mises en place pour faciliter le contact entre le SPOP et les communes
- Instructions sur les circulaires transmises par le SPOP

2.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- nettoyage et réparation des regards d'eaux claires
- petites réparations (fissures, trous, etc.)
- entretien éclairage public
- déneigement et salage
- balayage des feuilles
- entretien des chemins
- entretien des bords de routes
- entretien signalisation routière
- entretien des bornes de sécurité

Espaces verts

- taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers, etc.
- décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage)
- entretien des terrains communaux (gazon, désherbage)
- entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports)
- entretien des fontaines

Déchets

- entretien des éco-points
- surveillance du lieu de collecte des déchets verts
- entretien de poubelles publiques

Bâtiments communaux

- entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège)
- entretien du bâtiment administratif

Autres

- entretien du cimetière
- service des inhumations
- ramassage objets encombrants
- entretien des véhicules

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

2.6 Règlement du personnel communal

Constatant que le personnel communal ne disposait d'aucun règlement, nous avons mis en œuvre une mouture moderne, respectueuse de nos collaborateurs, garantissant les droits acquis et apportant des éléments nouveaux.

Il a été proposé cette année au Conseil communal qui l'a adopté, ainsi que les instances cantonales.

Il entrera en vigueur en 2019 et sera présenté point par point aux employés.

3. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 109e journée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu le 09 juin 2018 à Bavois. MM. Monnin et Franco ainsi que Mme Gevisier y ont participé.

4. Associations et collaborations intercommunales

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Délégués municipaux Sylvain Piguet

Francis Monnin

4.2 ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)

Délégué du Conseil communal Pierre-André Bruchez

Délégué municipal Alain Golay

4.3 VALORSA SA

Délégués municipaux Jean-Marie Collé

Francis Monnin, 2ème délégué

4.4 ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)

Délégués municipaux Jean-Marie Collé

Sylvain Piguet, remplaçant

4.5 EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)

Délégués municipaux Christian Franco

Francis Monnin, 2ème délégué

4.6 TPM (Transports Publics Morgiens)

Délégués municipaux Francis Monnin

Christian Franco, remplaçant

5. Registre civique

La tenue du registre civique incombe au greffe municipal. Ce travail s'effectue en relation avec le contrôle des habitants.

Hommes suisses 415 Femmes suisses 489

soit 904 électeurs et électrices suisses inscrits

au registre civique à fin 2018.

Hommes étrangers 130 Femmes étrangères 89

soit 219 personnes étrangères inscrites

au registre civique à fin 2018.

Le total des électeurs à fin 2018, est de 1'123.

6. Préfecture de Morges

Préfète : Andrea Arn
Secrétaire Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre Mme La Préfète Andrea Arn et l'administration communale durant l'année 2018.

6.1 Réunion des Syndics

Durant l'année 2018, trois réunions des Syndics des 62 communes du district ont eu lieu :

6.1.1 Le 19.04.2018 à Etoy

• Informations diverses sur l'aménagement du territoire

6.1.2 Le 31.05.2018 à Aubonne

Anniversaire des 10 ans du district

6.1.3 Le 15.11.2018 à Tolochenaz

• Le droit pénal + sa procédure pour l'autorité municipale

6.2 Inspection annuelle

L'inspection annuelle a eu lieu le 27 août 2018. A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés.

Les registres des procès-verbaux : a) de la municipalité

b) du Conseil communalc) des votations et élections

Les registres: a) civique (rôle des électeurs)

b) des inhumations

c) des commerçants

- L'office communal de la population
- L'onglet de la correspondance
- Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
- Le fichier de contrôle des citernes
- Le dossier de titres et créances
- La comptabilité de l'année écoulée

7. Rencontre des 4 syndics

Les syndics des 4 communes Lonay, Echandens, Préverenges et Denges, se rencontrent en moyenne deux fois par année pour permettre des échanges réguliers sur divers dossiers communs.

En 2018, ces rencontres ont eu lieu les 29 mai et 06 novembre.

8. Rencontre des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités des communes limitrophes du district.

Cette rencontre n'a pas eu lieu en 2018.

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants - Bureau des étrangers

En 2018, le bureau communal a été appelé à remplir :

• 47 demandes de carte d'identité

Au 31 décembre 2018, notre village comptait 1'610 résidents selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

29 personnes de nationalité suisse sont établies à Denges en séjour.

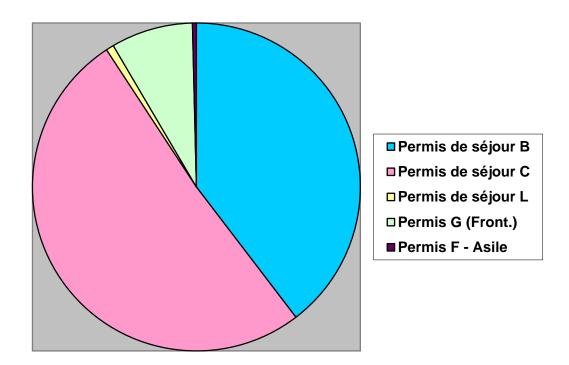
Par ailleurs, 478 étrangers, dont 472 sont au bénéfice d'un permis « B » ou « C », ont choisi Denges pour s'établir.

Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2018

Afghanistan	2	Irak	1
Allemagne	17	Irlande	3
Argentine	1	Italie	50
Autriche	3	Japon	2
Belgique	11	Kosovo	8
Brésil	1	Lettonie	1
Bulgarie	17	Liban	1
Canada	1	Luxembourg	1
Chili	4	Macédoine	15
Chine	4	Madagascar	2
Congo	1	Maroc	1
Croatie	3	Mexique	2
El Salvador	1	Pays-Bas	4
Equateur	2	Pologne	6
Espagne	30	Portugal	180
Etats-Unis	2	République Dominicaine	1
Finlande	1	Roumanie	3
France	75	Royaume-Uni	3
Grèce	2	Sénégal	1
Hongrie	2	Serbie	8
Inde	1	Sri Lanka	4

Répartition des autorisations :

•	Permis « B » - Autorisation de séjour	206
•	Permis « C » - Autorisation d'établissement	266
•	Permis « F » - Admission provisoire (Asile)	2
•	Permis « G » - Frontaliers	42
•	Permis « L » - Courte durée	4



2. Contrôle des initiatives et référendum

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

Initiatives et référendums	Signatures totales	Signatures annulées	Signature valables
Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »	54	5	49
Initiative populaire fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »	175	3	172

Initiative « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »	15	1	14
Initiative populaire fédérale « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »	5	0	5
Référendum « Non au diktat du désarmement de 'UE »	4	0	4
Initiative populaire fédérale « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »	54	8	46
Initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »	88	21	67

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre des toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2018.

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
1	A.E.R. Sirisin, Ingénierie- Conseils, Atelier-Etudes- Réalisations	Rte du Lac 23	bureau d'études en hydraulique
2	A3 Daniel Rochat	Rte de la Pale 10	consulting
3	Ackermann et fils SA	Rte de la Pale 12	installations sanitaires, chauffage
4	Amiguet Conseil et Gestion	Ch. de l'Eglise 4	comptabilité et fiscalité
5	Anita Coiffure	Rte du Lac 8	salon de coiffure
6	Arc-en-Ciel	Rte de la Pale 20	activité thérapeutique
7	AS Expo Sàrl	Rte de Préverenges 4	commerce de carrelages ainsi que de tous matériaux de construction
8	AS Sérigraphique Sàrl	Rte de Préverenges 4	impression sur textiles
9	Atelier de céramique « Line Stöckli »	Rte de Préverenges 4	atelier de poterie – céramique
10	Atelier Mamo	Rte de Genève 107E	atelier artistes peintre et textile
11	Atelier 09 Sàrl	Rte de Genève 101	toutes activités dans le domaine de l'architecture et des arts, promotion et gestion immobilière
12	Au Fil du Temps	Sur les Moulins 8	broderie – crochet
13	Baltisberger Immobilier SA	Rte de la Gare 4	achat, location
14	Baltisberger Tentes SA	Rte de la Gare 4	achat, location et exploitation de tentes et cantines de fêtes pour tous spectacles et autres manifestations
15	BCV	Rte de Genève 107 B	banque

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
16	Beauty Time Sàrl	Ch. de l'Eglise 4	achat et vente de
10	Beauty Time San	Cit. de l'Eglise 4	produits dans le domaine
			du stylisme et des
			prothèses ongulaires –
			toutes activités financière
			ou de service
17	Bersier Electricité	Rte de la Gare 7	installations électriques
	Boroloi Eloculoito	Tito do la Caro 7	et télécom
18	BG Powerjet SA	Rte de la Pale 10	hydro-démolition
19	Biostatbox	Rte de Genève 103	consulting – Traitement
			et analyses de données
20	Blanc Antoine	Rte de la Gare 9	maraîcher - agriculteur
21	Blueschool auto-école Sàrl	Vieux-Bourg 3	auto-école
22	Bonjour les Fleurs!	Rte de la Pale 8	magasin de fleurs
23	Boulangerie – Pâtisserie	Rte du Lac 4	boulangerie - pâtisserie
	L'EchoPain		
24	Borboën Christophe	Rte du Lac 15	maraîcher - agriculteur
25	Bosredon SA	Rte de la Pale 20	entreprise générale
26	Bureau Web Alan Pilloud	Rte de Préverenges 4	développement
			d'application web et site
			internet, application
			mobile et desktop
27	Burgy Sàrl	Rte de la Plaine 6	charpente-menuiserie
28	Cabinet d'ostéopathie	Rte de Genève 107F	traitement ostéopathique
29	Cabinet Dr Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	cabinet médical
30	Cabinet vétérinaire	Rte de Genève 107C	cabinet vétérinaire
31	Café des Amis	Rte du Lac 11	café-restaurant
32	Café, Restaurant le Rendez-Vous	Rte du Lac 4	café-restaurant
33	CAP Etanchéité Sàrl	Rte de la Pale 10	étanchéité – GC et bâtiment
34	Carlo Offria SA	Rte de la Pale 10	levages et transports
35	Carrosserie Beni	Rte de Préverenges 8	carrosserie sur
			automobiles
36	Carrosserie de la Plaine	Rte de la Plaine 20	exploitation d'un garage
			et carrosserie
37	Carrosserie L. Cortellini	Rte de la Plaine 20	carrosserie
38	CC Big Mode Sàrl	Rte de la Pale 5	commerce de vêtements
			et accessoires de mode
39	Chantier naval Birbaum & Fils	Rte de Préverenges 4	chantier naval
40	Chouberg Sàrl	Ch. de la Crosette 5	création +
			commercialisation de
			solutions informatiques
41	Chris Steger	Ch. de la Pierrâre 5	soins et reiki
42	Coiffure Géraldine Sàrl	Rte de Genève 107 A	commerce coiffure – esthétique
43	Collège Romand de PNL	Rte de la Pale 20	formation d'adultes
44	Dajoz Sylviane	Ch. des Vignettes 3	enseignement privé
			musique
45	Danse'Atout Sàrl	Rte de Préverenges 4	école de danse
46	D-architectes	Rte de Genève 101	atelier d'architecture

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
47	Deco6tem Sàrl	Rte de la Pale 10,succ. Siège à l'Av. de Morges 78, 1004 Lausanne	décoration – menuiserie
48	Delachaux & Niestlé SA	Ch. de la Pierrâre 3A	Avocats
49	Dentima SA	Rte de la Plaine 4	toutes opérations de financement, d'investissement et de gestion dans le domaine du bâtiment, de la médecine et de la médecine dentaire
50	Digicall SA	Rte de la Gare 15	télécommunications
51	DM Green SA	Rte de la Pale 10	Machines et entretien de jardin
52	DM Groupe SA	Rte de la Pale 10	mécanique et serrurerie véhicules lourds
53	EasyStock	Rte de Préverenges 2	transports de marchandise et entreposage
54	EBC Sàrl	Rte de Préverenges 4	services immobiliers
55	Eden Springs (Switzerland) SA	Rte de la Pale 10, succ. Siège Préverenges	distribution de boissons
56	Elvamac SA	Rte de Préverenges 10	fabrication et commerce de machines et produits pour l'équipement de caves viti-vinicoles
57	Espace beauté Virginie	Rte de la Pale 4	esthétique
58	Febijou SI	Vieux Bourg 15a	atelier bijouterie
59	Felitec SA	Rte de la Pale 14	bureau d'étude ingénieur façade
60	Félix Constructions SA	Rte de la Pale 14	conception et fabrication de façades
61	Femme Attitude SD Mauro	Rte de Préverenges 4	Cabinet Sage-femme - soins
62	Fiduciaire et régie de Belle- Rive SA	Ch. de la Pierrâre 3a	fiduciaire – administration et gérance d'immeuble
63	Fleur de Pains SA	Rte de Genève 101	boulangerie – tea-room
64	Garage de la Plaine	Rte de la Plaine 20	commerce et réparation de véhicules
65	Garage Imperial Sàrl	Rte de Préverenges 8	exploitation d'un garage
66	Garage Kessler – Vane Dimitrov	Rte de Préverenges 8	réparation automobiles
67	Garage Locar	Rte de Préverenges 6	exploitation d'un garage – réparation, entretien et commerce de véhicules automobiles
68	Garage PA Burnier SA	Rte de Préverenges 12	garage
69	Garage Sportec Sàrl	Rte de Préverenges 6	garage

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
70	Global Peinture Rénovation	Rte de Préverenges 2	Peinture et rénovation
	Sàrl		
71	Gobet Roland et Patricia	Rte de la Pale 4	transports de
			marchandises
72	Harmony – Askesis SA	Ch. de la Crosette 4	exploitation et
			commercialisation de tout
			centre de sport-beauté-
72	Idéalaéramique CA	Dto du Loo 10	santé
73 74	Idéalcéramique SA Image Plus SA	Rte du Lac 19 Ch. des Vignettes 1	vente de carrelages commerce de cartes,
/ 4	Illiage Flus SA	Cit. des vignettes i	posters, cadres, articles
			de papeterie et cadeaux -
			centrale d'achats et
			direction
75	Immo H	Rte de Genève 101	gestion – expertise,
			conseil dans le domaine
			immobilier
76	Immo Plus SA	Rte du Lac 2 bis	agence immobilière
77	JFM Transports	Rte de la Pale 5	transports internationaux
70		\" D 45	et locaux
78	JLL Consultant, Jean-Luc	Vieux Bourg 15	conseiller les
	Lévy		professionnels et les industriels dans le
			domaine des techniques
			médicales et de
			l'industrie cosmétique
79	Joye Sanitaire	Rte de la Pale 4	installation sanitaire
80	Kaori Institut	Rte de la Gare 4	centre de physiothérapie
			et bien être
81	Kovacevic SA	Rte de Préverenges 2	participation à toute
			entreprise commerciale,
			industrielle, de services,
00	LEAD Chal	Ob dee Verrere 2	financière ou immobilière
82 83	LEAD Sàrl Les Pattes libres	Ch. des Vergers 3 Ch. du Monteiron 2	commerce de tout genre éducation canine
84	Les Petites couleurs	Rte de Genève 105	
04	garderie	Rie de Geneve 105	garderie
85	Locaplaine	Rte de la Plaine 20	location de véhicule
86	Logical Communications SA	Rte de la Gare 15	société holding
87	Loom Sàrl	Sur les Moulins 29	élaboration, fabrication et
	200		la commercialisation de
			glaces et de tous produits
			artisanaux
88	M Peintures Sàrl	Ch. Châtaigniers 1	peintures
89	Manira Wokshop Denges	Rte de Genève 101 C	restauration thaïlandaise
	SA		
90	MAP – Rénovation Sàrl	Vieux-Bourg 7	rénovation d'immeubles
0.1	Mariala a CA	District D.J. CC	anciens - conseils
91	Metalsa SA	Rte de la Pale 20	représentation et
02	Moraz Antonia	CP 163	importation d'outillage
92 93	Moraz Antonin Narval Distribution Sàrl	Rte de Préverenges 2 Rte de la Pale 10	cabinet de physiothérapie Distribution de matériel
93	INALVAL DISTRIBUTION SALI	NIE UE IA PAIE IU	nautique
	L	<u> </u>	Tiautique

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
94	Nobletime SA	Le Vieux Bourg 15a	atelier d'horlogerie
95	Nova-Lux	Pl. du Tilleul 1	éclairage et régie pour le spectacle et vente de matériel
96	Objets et Lumières SA, succursale de Denges	Rte de Genève 105C	décoration
97	Obrist Bernard	Vieux Bourg 11	commerce de production, manufacture.
98	Paquier Valéry Dog's Park	Ch. des Vignettes 3	éducation canine
99	Phil Immobilier SA	Ch. du Chaney 12	achat-vente-promotion gestion immobilière
100	Physio Tabone Sàrl	Ch. de la Crosette 4	cabinet de physiothérapie et esthétique
101	Pomoca SA	Rte de Préverenges 14	fabrication articles de sport
102	Précisions Cuisines Sàrl	Rte de Préverenges 4	aménagement, mobilier, déco
103	Promobat Sàrl	Rte de la Plaine 4	commerce, achat, vente, biens immobiliers
104	PST Transports & Services	Rte de Préverenges 4	société de transport
105	Psycholab Sàrl	Pl. de l'Ancien Collège 1	psychologie conseil
106	J C. Regamey SA	Rte de la Pale 6	vente de carrelage - faïence - matériaux
107	Restaurant CFF	Bâtiment CFF	restaurant
108	Rosat Sàrl	ZI la Pale	exploitation d'un commerce de matériel de transport, de citernes, de matériel de traitement des eaux
109	Rossier Frères	Pl. du Tilleul 1	arboriculture, maraîchère, viticulture
110	Sanipro SA	Rte de la Plaine 4	installation sanitaire + chauffage
111	Savary Bateaux	Rte de la Pale 5	chantier naval
112	Scalia Floriana	Ch. du Monteiron 9	création, développement et réalisation de projets d'architecture et décoration d'intérieur
113	Scherz Groupe SA	Ch. du Chaney 12	gestion administrative de société
114	Scintilla Atelier de Poterie	Rte de Genève 101	production des objets en céramique cours de poterie
115	Senseco Sàrl	Rte de Préverenges 14	étude et distribution d'éclairage
116	Simplicity	Sentier de Renges 3b	soutien en marketing
117	Sonoran SA	Ch. de la Pierrâre 1	conseil en immobilier
118	Stardrinks - Heineken	Rte de la Pale 3	dépôt de boissons
119	Studio Flamenco Eva	Rte de Genève 107A	école de danse flamenco

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
120	Swiss Ecology	Rte de la Pale 1	répondre à des problèmes écologiques et promouvoir la préservation de l'environnement
121	Swiss Fiducia Etablissement SA	Ch. de l'Eglise 4	fiduciaire
122	Tartrifuge S.A.	Rte de la Plaine 4	chauffage – sanitaire
123	Tinguely Exploitation SA	Rte de la Pale 10	transport de toute marchandise, atelier de réparation, service de voirie
124	TNS Transports Sàrl	Rte de la Pale 10	transports
125	Ventura Thérapies énergétiques	Rte de la Plaine 18	Formation en thérapie énergétique et vente de produits esutériques
126	V.I.P. SA	Sur Villard 7	toute activité dans le domaine du développement durable
127	VisualGest Sàrl	Rte de Préverenges 4	Informatique
128	Vivify Sàrl	Ruelle des Mélèzes 7	e-commerce matériel de fête

4. Services et prestations du bureau communal

4.1 Prestations

Durant l'année 2018, le bureau :

- a répondu à 3'400 téléphones,
- a eu 3'680 visites au guichet,
- a expédié 3'720 courriers,
- a envoyé 1'731 courriers électroniques par le contrôle des habitants et 3'711 par le greffe.

L'administration communale a encaissé fr. 40'157.95 pour diverses prestations au guichet. Ces encaissements ont lieu soit en liquide, soit par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte Maestro, 179x, représentant un montant de fr. 16'359.30
- la Postcard, 107x, représentant un montant de fr. 7'184.20.

4.2 Locations salles communales

Les salles communales mises à disposition du public et des sociétés locales ont été occupées :

La Fontaine des Marais

1x par les sociétés locales 2x par des locations privées

La salle de gym de la Crosette
 393x par les sociétés locales
 8x par des sociétés hors Denges

La salle des Jardins

62x par les sociétés locales 85x pour des locations privées

La salle Venoge

27x par les sociétés locales 17x pour des locations privées

La salle du Clocher

9x par les sociétés locales

Au total, les sociétés locales ont occupé 492 fois les diverses salles communales et les privés 112 fois.

5. Site Internet

Nous avons mis à disposition de tous un nouveau site internet, dont la mise en page a été revue avec l'aide d'un professionnel.

Sa consultation est aisée et permet rapidement de trouver toutes les informations souhaitées, notamment :

- les mises à l'enquête
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre
- les avis de décès
- les informations officielles
- les manifestations
- les communications et décisions de la municipalité
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal
- les résultats des votations et des élections
- les sociétés locales ou associations
- les paroisses catholique et protestante
- les mises à ban
- etc.

6. Vin communal

La municipalité s'est penchée sur la problématique des vins proposés par notre collectivité et a fait le constat que d'année en année, la vente est en constante diminution, ce qui traduit une baisse d'attractivité de notre offre.

Pour mémoire, il y a une quinzaine d'années, la souscription nous permettait d'acheter pour fr. 50'000.00, aujourd'hui nous sommes à fr. 12'589.20 pour 2017 avec une baisse constante.

Accompagné de Christian Rossier, Christophe Borboën et Eric Blanc, nos vignerons, nous avons en collaboration avec la Cave de la Côte, pris les décisions suivantes :

- Création d'une nouvelle étiquette
- Ajouter un vin rosé dans notre offre
- Offrir un vin rouge Gamaret-Garanoir en lieu et place du Gamay.



La consultation des comptes 2018 nous permet de constater que ces modifications ont déclenché une réaction positive avec une souscription de fr. 20'429.00.

FINANCES

1. Comptes 2018

Vous avez reçu en document séparé le détail des comptes 2018 dont nous avons gardé la présentation adoptée depuis plusieurs années pour une meilleure lecture et compréhension.

Il nous parait utile d'y ajouter au présent document quelques commentaires pour les éléments qui ont marqué l'année, à savoir :

110 Personnel

Nous avons introduit des imputations internes dans les comptes de fonctionnement, dans lesquels nos employés communaux exercent une partie de leur activité, à savoir les routes (chap 430) et les déchets ménagers et verts (chap 450).

180 Transports publics

Nous enregistrons une augmentation de la participation communale au TPM Transports publics morgiens, consécutive à l'augmentation des prestations — amélioration des fréquences dans les heures creuses sur les lignes 701, 702 et 704, toutes les 15 minutes en journée (au lieu de 30mn) et cadence systématique de 30 minutes la nuit jusqu'à minuit. Amélioration des fréquences d'heures creuses sur la ligne 703 et renforcement global de l'offre du lundi au vendredi de la ligne 705 (toutes les 10 à 20 minutes en pointe et toutes les 30 minutes en heures creuses du lundi au vendredi).

Il est à noter que le service offert par la commune avec l'offre des cartes journalières CFF est apprécié par notre population en consultant l'évolution des chiffres.

210 Impôts

Le total des recettes fiscales (chap 210) est en augmentation de 3.2% par rapport au budget et de 6.8% en comparaison avec les comptes 2017. Il nous parait utile de commenter le détail des postes :

- Impôt sur le revenu et fortune : + 2.6% sur comptes 2017
- Impôt à la source + frontaliers : + 16.5% dito
- Impôt sur sociétés : 25% dito
- Les impôts, dit aléatoires, constitués des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et des gains immobiliers, sont variables d'une année à l'autre. Pour l'exercice 2018, nous avons une augmentation de fr. 224'809.00 par rapport aux comptes 2018. Cet apport supplémentaire est principalement constitué par une transaction sur la vente d'un important bâtiment dans nos zones industrielles.

Analyse du point d'impôt/habitant et de la valeur du point d'impôt :

En 2018, la valeur du point d'impôt/habitant est stable par rapport aux 3 dernières années, ainsi que la valeur du point d'impôt qui se situe à fr. 68'745.00.

2. Arrêté d'imposition

Il a été nécessaire de proposer un nouvel arrêté d'imposition tenant compte que celui en vigueur était échu au 31.12.2018.

La proposition municipale de renouvellement pour 2 ans à un taux identique, tenant compte des incertitudes liées à l'introduction de la RIE III vaudoise, ainsi que de l'arrivée prochaine de la réforme fédérale, a été acceptée et validée par le Conseil communal.

3. Commentaires

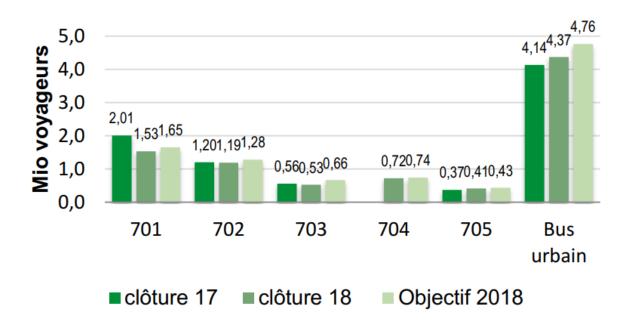
Comme les années précédentes, nous constatons avec satisfaction que les charges du ménage communal sont maitrisées par l'exécutif et sont en corrélation avec le budget adopté par le Conseil communal.

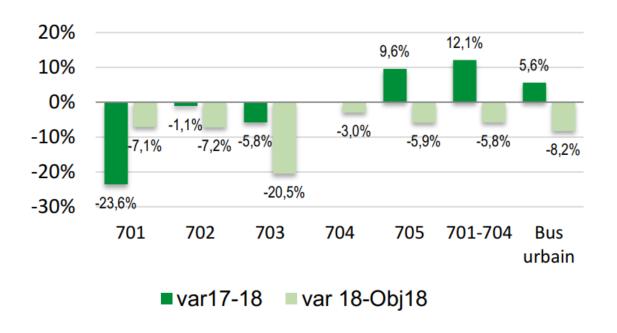
Le résultat final présente un excédent de charges inférieur de fr. 168'677.00 par rapport au budget 2018.

TPM (Transports Publics de Morges et environs)

1. Evolution des voyageurs

Il nous paraît intéressant, comme chaque année, de vous présenter les statistiques de l'évolution des voyageurs sur le réseau des TPM.





Commentaires

Le nombre de voyageurs a augmenté de 5.6% entre 2017 et 2018.

Les renforts d'offres effectuées au changement d'horaire 2018 sur les lignes 701, 704 et 705 ont permis cet accroissement de la clientèle.

2. Evolution des coûts

Un commentaire figure dans la rubrique « Comptes 2018 ».

Il est cependant utile de rappeler que la volonté politique est de favoriser le transfert modal, à savoir encourager toute la population d'utiliser les transports publics. Pour la réussite de cette politique, il est nécessaire d'augmenter l'offre de prestations, ce qui est traduit par une augmentation des coûts de fonctionnement.

CFF – Gare Lausanne-Triage

Parois anti-bruit

Les parois anti-bruit sur les zones de freinage du tri des wagons ont été installées en 2018 de part et d'autre des voies concernées.

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2018, une assemblée du Stand de tir intercommunal a eu lieu, le 09 octobre 2018 au Stand des Effoliez à Echandens.

Les points traités lors de cette assemblée étaient :

- Comptes 2017
- Budget 2019

2. Communes membres

Bussigny Chavannes Crissier
Denges Echandens Echichens
Ecublens Lonay Préverenges

3. Tir de l'amitié des municipalités

La municipalité de Denges a participé au Tir de l'amitié, le jeudi 13 septembre 2018. Les résultats sont les suivants :

Cible 300 mètres au fusil d'assaut
 Pistolet
 Combiné
 5e rang avec 124 pts
 4e rang avec 105 pts
 4e rang avec 229 pts



M. Alain GOLAY

ROUTES

BALAYAGE & DENEIGEMENT

BATIMENTS COMMUNAUX

COLLECTEURS EC/EU

DOMAINES

PARCS & PROMENADE

ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES

Pages 42 à 55

ROUTES

1. Entretien

Vu l'état de nos routes, hors entretien courant, une seule intervention d'importance a été nécessaire au Chemin du Monteiron.

2. Travaux

Divers travaux ont été réalisés en 2018 :

- Pose d'un banc au ch. de Chaney ainsi gu'une poubelle
- Rénovation des plaques de rue
- Rénovation des bancs à l'église
- Entretien et curage des sacs de route
- 13 permis de fouille ont été délivrés
- Réparation de diverses bornes
- Elagage rte de la Pale
- Changement des rosiers à la rte du Lac

BALAYAGE & DENEIGEMENT

1. Balayage

Depuis 2018, le balayage mécanique des rues et ruelles communales est assuré par la commune d'Echandens, à raison de 6 services durant l'année. Il est à relever le tarif préférentiel accordé par notre commune voisine.

2. <u>Déneigement</u>

Selon la convention signée avec le Service des Routes pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Salage = 10 passages
- Mixte = 4 passages

Notre employé communal assure également le service de déneigement des routes communales avec le nouveau tracteur. Il est intervenu à 8 reprises.

Les petites routes et trottoirs sont également déneigés et salés par nos employés.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux suivants ont été réalisés en 2018 dans les différents bâtiments communaux :

Collège de la Crosette

- Réparation de stores dans les classes
- Réparation porte d'entrée
- Pose de carrelage, WC enseignants
- Révision engins (Alder)

<u>Bâtiment de service – Voirie – PCi – Local du feu – Appartement de service</u>

- Changement fenêtres basculantes
- Divers travaux d'entretien
- Changement de luminaire

Eglise - Salle des Jardins

• Réparation système pour les cloches

Bâtiment administratif

Nettoyage des façades

COLLECTEURS EC/EU

1. <u>ERM</u>

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

1.2 Conseil Intercommunal

1.2.1 Composition

Au 31 décembre 2018, le Conseil intercommunal de 37 membres (dont 2 vacants) se compose de la manière suivante :

Bussy-Chardonney	Sandra Olivier	Petit Cretegny
Chigny	Charles-Henri Sara	de Luze Speckinger Lenoir
Clarmont	Jean-Luc Christian	Fiechter <i>Viande</i>
Denens	Philippe <i>Christian</i>	Pernet <i>Gränicher</i>
Denges	Alain Pierre-André	Golay Bruchez
Echichens	Jean-Michel Oscar	Duruz Gros
Ecublens	Danièle <i>Christophe</i>	Petoud <i>Cartier</i>
Lonay	Jean-Charles <i>Michel</i>	Détraz Borboën

Morges	Sylvie Pierre-Marc Patricia Eva Maurice Melany Alain Joseph Vacant	Podio Burnand Correia da Rocha Frochaux Jaton Blanchard (Studer) Troger Weissen
Préverenges	Alain Philipp Manuel Vacant	Garraux Gloor Zenger
Tolochenaz	Olivier <i>Reto</i>	Jeanneret <i>Dorta</i>
Vaux-sur-Morges	Christian Luc	Perret-Gentil Breton
Vufflens-le-Château	Philippe Edmond	Henriod <i>Piguet</i>
Yens	Jonathan Gérard	Lüthi Zbinden

Selon l'article 5 des statuts, les noms mentionnés en **gras** sont les délégués « fixes (délégués conseillers municipaux) et les noms en *italique* sont les délégués « variables » (délégués par leur Conseil général / communal).

1.2.2 Bureau du Conseil intercommunal

En 2018, le Bureau du Conseil intercommunal était composé de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Patricia Correia da Rocha, Morges	Jean-Michel Duruz, Echichens
Vice-Pésident (e)	Jean-Michel Duruz, Echichens	Michel Borbën, Lonay
Secrétaire	Monique Robin, Tolochenaz	Monique Robin, Tolochenaz
Scrutateurs	Olivier Cretegny, Bussy-Chard. Olivier Jeanneret, Tolochenaz	Jean-Charles Détraz, Lonay PAndré Bruchez, Denges
Scrutateurs-suppl	Frédéric Ambresin, Bussy-Chard. Eva Frochaux, Morges	Eva Frochaux, Morges Danièle Petoud, Ecublens

1.2.3 Commission de gestion

Pour la période du 01.01 au 30.06.2018, la commission de gestion était composée de :

Mme Eva Frochaux, Morges

MM. Michel Borboën, Lonay

Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney

Charles-Henri de Luze, Chigny

David Lenoir, Chigny Jonathan Lüthi, Yens

Manuel Zenger, Préverenges

Pour la période du 01.07 au 31.12.2018, elle était composée de

Mme Danièle Petoud, Ecublens

MM. Michel Borboën, Lonay

Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney

Charles-Henri de Luze, Chigny Olivier Jeanneret, Tolochenaz

Jonathan Lüthi, Yens

Manuel Zenger, Préverenges

1.2.4 Commission des finances

La commission des finances est élue pour la durée de la législature 2016-2021 et est composée de :

MM. Reto Dorta, Tolochenaz

Christian Gränicher, Denens

Philippe Henriod, Vufflens-le-Château

Christian Perret-Gentil, Vaux-sur-Morges

Joseph Weissen, Morges

Avec comme suppléants :

M. Manuel Zenger, PréverengesMme Rose Ngo Pem Lissoug, Morges

1.3 Préavis déposés en 2018

- N°05/2017 Adhésion de la commune d'Echandens à l'Association intercommunale pour l'Epuration des Eaux Usées de la Région Morgienne – Demande de raccordement de l'ensemble de la commune à la STEP de l'ERM.
- N°01/2018 Demande de crédit de fr. 51'000.00 TTC pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline N° 54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la commune de Morges.
- N°02/2018 Demande de crédit de fr. 152'000.00 TTC pour l'étude complémentaire d'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP.
- N°03/2018 Comptes de l'exercice 2017

- N°04/2018 Demande de crédit de fr. 200'000.00 TTC pour la vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP
- N°06/2018 Budget 2019
- N°07/2018 Demande de crédit de fr. 131'000.00 TTC pour la réhabilitation du collecteur « Longemalle N°62 » sur la commune d'Echichens.
- N°08/2018 Demande de crédit de fr. 103'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite N° 74 » sur les communes d'Ecublens et Denges.
- N°09/2018 Demande de crédit de fr. 155'000.00 TTC pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur « Centre N° 60 » sur les communes d'Echichens et Morges.
- N°10/2018 Demande de crédit de fr. 850'000.00 TTC pour le déplacement des collecteurs « Caroline N° 54 et Longeraie-Parc N° 102 » dans le Parc des Sports de la commune de Morges.

1.4 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2018, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 14 mars 2018 à Morges

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Echandens sous réserve de l'acceptation du Conseil communal d'Echandens
- d'octroyer un crédit de fr. 51'000.00 TTC pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline N° 54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la commune de Morges (préavis 01/2018)
- d'octroyer un crédit de fr. 152'000.00 TTC pour l'étude complémentaire d'avantprojet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP (préavis 02/2018).

Le 27 juin 2018 à Morges

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2017
- d'octroyer un crédit de fr. 200'000.00 TTC pour la vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP (préavis 04/2018)

Le 26 septembre 2018 à Echichens

- d'adopter le budget de l'exercice 2019
- d'octroyer un crédit de fr. 131'000.00 TTC pour la réhabilitation du collecteur
 « Longemalle N°62 » sur la commune d'Echichens (préavis 07/2018)

Le 12 décembre 2018 à Echichens

- d'octroyer un crédit de fr. 103'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite N° 74 » sur les communes d'Ecublens et Denges (préavis 08/2018)
- d'octroyer un crédit de fr. 155'000.00 TTC pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur « Centre N° 60 » sur les communes d'Echichens et Morges (préavis 09/2018)
- d'octroyer un crédit de fr. 850'000.00 pour le déplacement des collecteurs « Caroline N° 54 et Longeraie-Parc N° 102 » dans le Parc des Sports de la commune de Morges (préavis 10/2018).

1.5 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

M. Christian Maeder, Ecublens Président
M. Jean-Jacques Aubert, Morges Vice-Président

M. Jérôme Azau, Préverenges Membre M. Salvatore Guarna, Tolochenaz Membre M. Bernard Perey, Denens Membre

1.6 Travaux 2017 pour Denges

En 2017, l'ERM a effectué la réhabilitation et la reconstruction du collecteur « Ceinture Nord-Ouest n° 94 » situé sur la commune de Préverenges, dans le planning d'investissement.

La commune de Denges a participé à cette réhabilitation à hauteur de fr. 116'638.40.

2. <u>Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)</u>

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement inclue.

Le PGEE doit apporter :

- La connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic).
- La définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/claires lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2018, aucune déclaration de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles a été délivrée.

DOMAINES

1. Forêts

La commune de Denges compte 13 ha de forêt dont 8 ha de forêts publiques et 5 ha de forêts privées.

Le Conseil communal a adhéré au Groupement forestier d'Apples en mars 2009. Ce groupement a pour but de constituer un centre de compétences destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers dans les propriétés de ses membres et d'y promouvoir une gestion forestière efficiente et durable.

Les employés communaux ont également participé à l'entretien de la forêt, notamment aux abords des chemins ou dans les jeunes plantations (fauchage des ronces, etc.).

En 2018, les travaux de ramassage du chablis le long du sentier pédestre et le contrôle de la sécurité sur le chemin ont eu lieu.

2. Rapport du garde forestier

Depuis cette saison, les bois résineux ont été exploité avant le 15 mars pour plusieurs raisons :

- Les lots résineux de fin de saison (comme nous en plaine) sont souvent traités contre le bostryche liseré qui s'attaque quant à lui aux piles de bois. Si les bois sont vendus avant le 15 mars, le traitement est à la charge de l'acheteur (la scierie). Si les bois sont vendus après le 15 mars, le traitement est à la charge du vendeur (propriétaire forestier). En résumé, avec cette nouvelle méthode, le propriétaire économise les frais de traitement.
- Comme les scieries ont plus ou moins déjà fait leurs stocks, le prix des bois diminue en fin de saison. Donc, plus les lots sont annoncés rapidement et tôt dans la saison, plus le prix est élevé. Cette règle est valable plus pour les résineux que les feuillus.
- En se fixant une date butoir au 15 mars, cela laisse plus de souplesse avec la météo pour le débardage. En débardant rapidement les résineux, il y a moins de chance de se faire bloquer par les intempéries et ainsi arriver avec du bois frais sur le marché au mois de mai par exemple, quand il n'y a presque pas de demande et où les prix sont les plus bas.

3. Autorisation d'abattage d'arbres

Selon notre règlement communal sur la protection des arbres, tous les arbres de 20 cm de diamètre et plus mesurés à 1.30 m du sol ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la municipalité.

La requête doit être adressée par écrit à la municipalité dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantation protégés à abattre.

La demande d'abattage est affichée au pilier public durant 20 jours.

L'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution, etc.).

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fonds où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le bénéficiaire sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit devrait être affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune. Le montant de cette taxe est fixé par la municipalité.

En 2018, la municipalité a délivré cinq autorisations d'abattage assorties d'arborisations compensatoires ou l'acquittement de la taxe compensatoire.

PARCS ET PROMENADE

1. Parcs et promenade

Des travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2018, tels que :

changement de la terre et des rosiers à la rte du Lac

Le terrain multisports, la place de jeux pour les plus petits ainsi que les bancs sont toujours bien fréquentés.

La place du village, telle que nous l'avons transformée, est bien appréciée tant par nos communes voisines que par des tiers. Des renseignements sur sa réalisation nous sont régulièrement demandés.

2. Cimetière

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale, Mme Gevisier et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin du souvenir, etc.) est gérée par nos employés communaux.

Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- les tombes en ligne
- les tombes cinéraires
- les concessions
- le Jardin du souvenir

Durant l'année 2018, il y a eu 12 décès :

- deux urnes dans des tombes à la ligne
- une urne dans une tombe cinéraire
- quatre inhumations en tombe à la ligne
- deux inhumations en tombe cinéraire
- les cendres d'un défunt au cimetière de St-Sulpice
- une inhumation au cimetière de Morges
- les cendres d'un défunt reprise par la famille

Une stèle a été installée au Jardin du souvenir pour permettre aux personnes, qui le souhaitent, de poser une plaquette avec le nom de leur défunt.



ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES

1. Passeport-Vacances

Pour sa 37° édition, le Passeport-Vacances de Morges et environs s'est déroulé du 13 au 27 octobre 2018. La manifestation s'adresse aux élèves de 6 à 16 ans des 31 communes partenaires qui ont l'occasion d'expérimenter durant leurs vacances d'automne une riche palette d'activités.

L'année 2018 a vu quelques nouveautés :

- Intensification de la visibilité et de la communication sur les réseaux sociaux (page Facebook à ne pas manquer), dans les transports et lieux publics
- Trois nouvelles oriflammes rouges
- Pour la première fois la vente officielle a eu lieu à la Migros au lieu de Beausobre
- L'offre des bons pour les 13-16 ans a été complétée pour la deuxième année
- La distribution des dépliants continue à se faire avant les vacances d'été.

Le P'tit passeport a été mis sur pied à l'occasion du 35^{ème} pour les enfants de 6 et 7 ans, qui ont participé à des activités exclusivement réservées à cette tranche d'âge. Tous les transports se sont faits en mini-bus au départ de Beausobre. Le comité a décidé de continuer l'aventure en 2019.

320 activités différentes ont eu lieu durant les deux semaines du passeport-vacances (dont 54 nouvelles activités). Elles sont réparties en huit catégories (sport, artisanat, visites, plaisir de la table, activités artistiques, découverte d'un métier, jeux-loisirs, nature et animaux), les plus prisées étant les plaisirs de la table et les animaux.

Depuis 2010, les activités Pass'Avenir, en rapport directe avec le monde du travail et sous forme de mini-stages, sont proposées aux jeunes de 13 à 16 ans. Chaque année, le choix des métiers est en augmentation.

Evolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

<u>Année</u>	Nombre de passeports
2004	18
2005	13
2006	20
2007	36
2008	46
2009	41
2010	44
2011	56
2012	60
2013	31
2014	26
2015	16

2016	3
2017	5
2018	8

2. Union des Sociétés Locales (USL)

En 2018, le comité est composé de :

Présidente Ginette Spadaccini
 Trésorier Yan Borboën

Secrétaire Anne-Sylvie Gevisier

Membres Jacqueline Borboën (Chœur mixte)
 Jaques Burnat (Amicale des pompiers)

Les sociétés membres de l'USL sont :

- L'Abbaye des Fusiliers
- Le Chœur mixte « Le Lien »
- Le DEL Basket
- La Société de Jeunesse Denges-Préverenges
- La Société de Tir Denges-Echandens
- La Société féminine de gymnastique
- L'Amicale des pompiers

En 2018, l'USL s'est réunie afin d'organiser le 1^{er} août et le loto en date du 02 décembre 2018.

2.1 Manifestations 2018

Amicale des pompiers

Le 06 janvier 2018 a eu lieu le souper et bal du Petit Nouvel. Le nombre de participants est en nette diminution.

Chœur mixte « Le Lien*

La soirée annuelle a eu lieu le 05 mai 2018, en collaboration avec « L'Alouette » de Bussigny, sous la direction de Mme Vandete do Carmo. En deuxième partie, « Près du ciel au septième », toute la verve de Jean-Villard Gilles par le Trio « Coup d'Soleil », André Borboën, Bernard Ducret, chants et Françoise Idzerda, piano.

Société de Tir Denges-Echandens

Tir de l'amitié les 25 et 28 avril 2018

Tir en campagne les 06, 08 et 09 juin 2018

13e tir Effoliez, les 06, 07 et 08 septembre 2018

DEL Basket

Le DEL Basket a organisé son traditionnel brunch le 16 juin 2018 à Préverenges ainsi que son match aux cartes à la salle de gym de la Crosette à Denges, le 04 novembre.

USL

Le 1^{er} août à la salle des Jardins et son loto par abonnement, le dimanche 02 décembre 2018 qui a rencontré un franc succès.

3. Associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de fr. 100.00/membre.

En 2018, nous avons soutenu les associations ou clubs suivants :

- ACTE Théâtre
- Bicross, Echichens
- Cercle d'armes Lausanne
- Club nautique morgien
- Curling Lausanne Olympique
- DEL Basket
- Ecole de cirque Lausanne-Renens
- FC Echandens
- FC Echichens
- Forward Rowing Club Morges
- Gym Préverenges
- Morges Natation
- Renens Natation
- Stade Lausanne
- Zen Do Ryu, club d'arts martiaux

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

- La Lanterne Magique
- La fête de la Tulipe
- AAVA Arborétum
- Musée Alexis Forel
- Transport Handicap Vaud



M. Sylvain PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS ENVIRONNEMENT SERVICES INDUSTRIELS ECLAIRAGE PUBLIC ARCAM

Pages 56 à 63

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. <u>Directive sur le diagnostic amiante</u>

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2018, nous avons délivré 8 permis de construire/démolir relatifs à différents types de constructions :

- Modification d'ouvertures en façade
- Changement d'une surface commerciale en surface locative
- Construction d'un emplacement pour une benne pour déchets verts accessible aux camions ramasseurs
- Construction d'une maison unifamiliale
- Rénovation et agrandissement de la véranda sur terrasse existante
- Remise en état de la parcelle sur sa surface inconstructible et le déplacement d'une porte d'accès
- Abri pour stationnement de deux roues (15 places)
- Rénovation d'un immeuble de 3 logement, rénovation du balcon existant, création d'un balcon au 2^e étage, installation d'une citerne, substitution de la clôture par une barrière anti-bruit.

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensé d'enquête publique (111 LATC) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la Camac.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faîte pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

Notre commune a également été concernée par les enquêtes cantonales ou fédérales suivantes :

- RC1 Requalification étape 3 Expropriation des terrains et des droits nécessaires à la réalisation du projet – Défrichement avec reboisement compensatoire.
- OFROU Modification des alignements des routes nationales N01, N05 et N09b –
 Communes de Mies à Echandens, Mex à Faoug, Vallorbe à Orbe
- OFROU Suppression du goulet d'étranglement de Crissier Jonction d'Ecublens
 Jonction de Chavannes-près-Renens Jonction de Lausanne-Malley

3. <u>Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique</u>

7 autorisations pour divers travaux de moindre importance, réaménagement de places parc, changement de porte de garage, réfection de façades, escalier extérieur, etc., ont été délivrées en 2018.

Il est a rappelé qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la commune reçoit une demande complète permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe ou sur notre site Internet.

La loi (LATC, art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécutées avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

8 autorisations simples ont été délivrées en 2018 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, réfection des façades, réfection de mur, installation de clôture, etc.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à deux demi-journées de visites en 2018, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer 3 permis d'utiliser ou d'habiter.

Il est rappelé que tout permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune a été confiée à Mme Jacquemettaz de SecuChantier & Habitation Sàrl à Ballens.

De plus, nous avons également mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante.

7. Localisation d'enquêtes



Pour être informé des enquêtes sur Denges : https://twitter.com/commune_denges

ENVIRONNEMENT

1. <u>Incinération des déchets</u>

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

Aucune autorisation n'a été délivrée en 2018.

2. <u>Dangers naturels</u>

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- Crues et inondations
- Laves torrentielles
- Glissements de terrain permanents
- Glissements de terrain spontanés et coulées de terre
- Chutes de pierres et de blocs
- Affaissements et effondrements
- Avalanches

Denges est concerné que par les crues et inondations.

SERVICES INDUSTRIELS

1. <u>Service de l'eau</u>

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges, à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100% de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuse et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet. Au total, en 2018, 6'283 échantillons ont été prélevés et 105'000 analyses ont été effectuées par un laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques ont révélé 5 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit le laboratoire, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

<u>Dureté</u>

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté se situe entre 13.0 et 13.4°f. Eau de très bonne qualité physico-chimique.

Qualification	°f
Eau très douce	0 à 7
Eau douce	7 à 15
Eau moyennement dure	15 à 25
Eau assez dure	25 à 35
Eau dure	35 et plus

2. Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.

Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romande Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Notre commune compte 280 points lumineux dont l'entretien de 180 points fait l'objet d'un contrat de maintenance auprès de l'entreprise Duvoisin-Groux. Les 100 points restants, dont les mâts sont de moindre hauteur, sont entretenus par nos employés communaux.

Notre consommation annuelle pour l'éclairage public est d'environ 105'000 kWh. Actuellement, environ 70% de cette énergie consommée est facturée sur la base d'un forfait basé sur la puissance installée (env. 25 kW).

Le préavis de renouvellement de l'éclairage public a été voté en 2017 pour un budget de près de 1 million. Les travaux du lot 1 (luminaires très vétustes) ont commencé à fin 2018 pour les secteurs de la Rte de la Gare et La Crosette. Ils continueront en 2019.

ARCAM

L'ARCAM a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.

Cette association est divisée en un chef-lieu et 5 secteurs. Le chef-lieu est Morges et Denges se trouve dans le secteur 3.

Chaque commune membre est représentée par un délégué municipal, pour Denges c'est M. Sylvain Piguet ou M. Francis Monnin.

En 2018, l'ARCAM a tenu plusieurs séances :

30 mai 2018 à Cossonay – Assemblée générale de printemps

- Rapport du président du comité
- Rapport du directeur
- Comptes et bilan 2017
- Préavis 01-2018 Stratégies régionales 2018-2022

29 août 2018 à Vullierens - Secteur 3

- Informations sur l'économie
- Mini-atelier sur « la transition numérique »

<u>21 novembre 2018 à Vufflens-le-Château – Assemblée générale d'automne</u>

- Rapport du président du comité
- Rapport du directeur
- Programme d'actions 2019
- Budget 2019
- Nomination d'un nouveau membre de la commission de gestion du secteur 3
- Nomination de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2018

Denges a accepté de participer à la mise en place d'un guichet cartographique régional (CartoJuraLéman) en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p. ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructure, etc.)



M. Christian FRANCO

INSTRUCTION PUBLIQUE

ASSOCIATIONS

NATURALISATIONS

POLICE SECURITE

POLICE DU COMMERCE

PROCEDE DE RECLAME

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

PROTECTION CIVILE

Pages 64 à 87

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Représentants des autorités

Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay Mme Tu Wüst, municipale à Préverenges Mme Katharina Zurn, municipale à Echandens M. Christian Franco, municipal à Denges

Représentants des parents d'élèves

Mme Laurenxce Jovignot-Halifi, Lonay Mme Patricia Pavone Gore, Préverenges Mme Tamara Giger, Préverenges Mme Grit Thierfelder, Denges

Représentants des associations et organisations

Mme Claire-Lise Paquier, Lonay Mme Marion Forel, Denges Mme Ruth Bohner, Echandens M. Julien Grandjean, Préverenges

Représentants des professionnels actifs (enseignants)

Mme Marie-Noëlle Genton Bonzon Mme Véronique Haag Mme Marie-Claude Matamby M. Alfred Zbinden, directeur

1.1 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en 2018 :

1.1.1 31 janvier 2018 à Préverenges

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Désignation d'un/d'une secrétaire du Conseil d'établissement
- Accueil des nouveaux membres du Quart parents
- Détermination d'un demi-jour de congé
- Voyages d'étude

1.1.2 23 mai 2018 à Echandens

Séance avec ordre du jour (extrait) :

Organisation du CET

• Conseils des délégués

Groupe de travail : développement de l'élève

Groupe de travail : univers numériqueGroupe de travail : communication

1.1.3 14 novembre 2018 à Lonay

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Organisation du CET
- Projet Journée Politique Enfance et Jeunesse (PEJ)
- Présentation de la méthode « Vers le Pacifique »

2. <u>Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges</u>

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

• Echandens : Mme Irène Caron, syndique, jusqu'au 30.06.2018

M. Jérôme De Bénédictis, syndic, dès le 01.07.2018

Mme Katharina Zurn, municipale

Lonay: M. Philippe Guillemin, syndic

Mme Elisabeth Morerod, municipale

• Préverenges : Mme Tu Wüst, municipale

M. Jérôme Azau, municipal

Denges: M. Francis Monnin, syndic

M. Christian Franco, municipal

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à trois reprises, les 22 mars, 03 octobre et 28 novembre 2018 ; voici les principaux thèmes abordés lors de ces séances et les décisions qui en découlent :

2.2.1 22 mars 2018 à Préverenges

Approbation des comptes 2017 et fixation du taux d'intérêt pour la location des bâtiments scolaires : les comptes ont été approuvés et le taux fixé à 0.56%.

2.2.2 03 octobre 2018 à Préverenges

Budget 2019 : approuvé.

2.2.3 28 novembre 2018 à Préverenges

- Rencontre des représentants des MBC
- Projet PEJ
- Etude d'autonomisation du réseau de la petite enfance
- Logiciel gestion cantine

2.3 Enclassement pour l'année 2018-2019

<u>L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1^{er} octobre 2018</u>:

- 1'367 élèves : 940 primaires et 427 secondaires
- 72 classes : 52 primaires et 20 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1er octobre 2018

• 90 élèves répartis dans 5 classes primaires (1 x 1-2P, 1 x 3P, 1 x 4P, 1 x 5P et 1 x 6P)

L'enclassement des 182 élèves domiciliés à Denges se répartit à raison de :

- 168 élèves dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- 12 élèves sont dans des écoles privées, fondations, institutions ou foyers
- 2 élèves sont au bénéfice d'une dérogation (classe de langage)

3. Promotions des élèves de Denges

- 21 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie prégymnasiale (VP) dont 1 élève a reçu le prix d'éducation physique.
- 6 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG) dont un élève a reçu le prix de mathématiques et un autre de persévérance.

ASSOCIATIONS

Univers 1028

Les jeunes de 10 à 18 ans peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- Tous les jours de 12h00 à 14h00
- Les après-midi du mercredi au vendredi : mercredi de 14h30 à 18h30 ; jeudi de 15h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 (ménage par 4 jeunes du centre) ; vendredi de 15h30 à 19h00.
- Vendredis soirs : accueil pour un repas sur inscription de 19h00 à 20h00 ; soirée de 20h00 à 22h00.
- Samedis: ouverture du centre pour un accueil libre ou une activité spécifique au centre ou à l'extérieur (environ un samedi sur deux)
- Ouvertures variables durant les vacances (4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.).

Au sein de cette structure, ils ont tout loisir d'y organiser les fêtes d'anniversaires pour petits et grands. A l'exception des mercredis, des accueils pour les repas de midi y sont également proposés pour le prix modique de fr. 5.00 seulement. L'engagement de l'intéressé y est privilégié par sa participation à la préparation des repas, à la mise en place et à la vaisselle.

Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus importante et a atteint en 2018 les 23 membres (10.6%). Fort de ce constat, la municipalité a d'ores et déjà décidé de maintenir sa subvention à fr. 6'000.00.

NATURALISATION

1. Naturalisations acquises

En 2018, il y a eu 6 naturalisations acquises :

- 5 facilitée des étrangers nés en Suisse
- 1 facilitée par mariage

2. <u>Demandes de naturalisation préavisées par la Municipalité</u>

La municipalité a préavisé 7 demandes de naturalisation en 2018 :

- 1 facilitée pour les jeunes de la 2^{ème} génération
- 1 facilitées pour les jeunes nés en Suisse
- 5 ordinaires

POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2018, les Assistants de sécurité publique de Préverenges sont intervenus à raison de 419 heures.

Leurs principales missions sont :

- Contrôle du stationnement
- Surveillance des incivilités
- Rapports de naturalisation (5 en 2018)
- Installation et relevé des statistiques des radars sympathiques
- Manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverenges et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2018, environ 392 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 392 amendes délivrées :

- 23 ont été converties en ordonnances pénales
- 5 en sommations
- 2 procédures de poursuites

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- Des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban = 34 en 2018
- Non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets directives municipales ou au règlement de police = 5 en 2018

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué plusieurs contrôles radar sur notre territoire en 2018.

Rte de la Gare

Date	De	Α	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
06.12.18	6h00	8h00	2h00		1676	3
20.12.18	13h45	15h15	1h30		1676	3
Nb véhicules				0.18%	1676	3

Rte du Lac

Date	De	Α	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
01.02.18	13h20	15h20	2h00		444	20
03.05.18	11h10	12h30	1h20		693	1
28.05.18	8h35	10h15	1h40			ı
04.06.18	15h50	17h20	1h30		454	2
12.10.18	10h30	12h00	1h30		330	2
05.11.18	10h50	12h30	1h40			
19.11.18	13h25	14h40	1h15		896	12
30.11.18	13h20	14h50	1h30			
Nb véhicules				1.31%	2817	37

Rte de Lonay

Date	De	Α	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
20.02.18	6h35	8h05	1h30		677	27
12.04.18	09h45	11h45	2h00		951	21
30.05.18	10h25	11h55	1h30		796	19
08.11.18	13h30	15h00	1h30		769	40
Nb véhicules				3.35%	3193	107

Rte de Préverenges

Date	De	Α	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
11.01.18	14h25	15h55	1h30		505	4
01.02.18	15h30	17h45	2h15		805	29
26.04.18	18h45	19h55	1h10		338	8
28.05.18	10h35	12h20	1h45		627	16
28.06.18	10h20	11h35	1h15		406	7
04.10.18	10h50	12h20	1h50		547	9
19.11.18	5h50	7h40	1h50		040	15
28.11.18	8h45	10h00	1h15		913	
03.12.18	15h15	16h50	1h35		1150	24
18.12.18	12h45	14h20	1h35		1159	
Nb				2.11%	5300	112
véhicules				2.11/0	3300	112

Pour résumé, 12'986 véhicules ont été contrôlés pour 259 véhicules dénoncés. La moyenne du taux d'automobilistes en infraction est de 1.99% alors que le taux d'infractions du canton moyen est de 3.33%.

4. Concept « Police - Population »

Depuis 2016, la Police cantonale est la population de Denges ont mis en œuvre le concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept a pour but de :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle:

- exerce la police judicaire
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- la centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc.
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation
- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité
- l'identité judiciaire et laboratoires
- l'unité judiciaire
- la brigade financière
- les régions judiciaires
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination
- la brigade des mineurs et mœurs
- la brigade des stupéfiants.

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal, au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté
- des tâches de police administrative

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire
- proximité
- prévention de la criminalité
- tâches administratives

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj. Jean-François Blaser et son remplaçant le sgtm Jan-Reto Jordan. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Préverenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, répondant de proximité.

Les horaires de travail étendus ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.

Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : mardi matin de 07h30 à 11h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière de prévention, etc.). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est annoncé par le site Internet de la commune et affiché au pilier public.

5.3 La cellule Graffitis

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags » ou « graffitis », la Police cantonale vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffitis, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, entre 2015 et 2016, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine.

POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires - Loto - Tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2018, nous avons délivré 10 permis temporaires pour :

- Petit Nouvel An de l'Amicales des Pompiers
- La soirée country d'Happy Boots
- Le bal de la Jeunesse d'Echandens
- La soirée annuelle du chœur mixte « Le Lien »

- Le 1^{er} août
- Le repas de soutien du FC Echandens
- Le souper saucisses
- Le loto
- Le match aux cartes du DEL Basket
- La fête annuelle de la société de pétanque « L'amicale de la Boule »

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

Nous avons délivré en 2018 :

- à l'USL (Union des Sociétés Locales), une autorisation pour le loto
- au Comité du souper saucisses, une autorisation pour la tombola
- au chœur mixte « Le Lien », une autorisation pour la tombola lors de leur soirée annuelle.
- à la Société de Jeunesse d'Echandens, une autorisation pour une tombola

2. Patentes - Licences - Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2018, nous avons préavisé :

une vente en détail de tabac

Aucune autorisation pour appareil automatique n'a été délivrée en 2018.

PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

Sont considérés comme procédés de réclame, tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés ou non, voire sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

Aucune autorisation pour procédé de réclame n'a été délivrée en 2018.

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

1. Organisation

Le SIS Morget, composé de 29 communes du district de Morges représentant une population de plus de 53'000 habitants, est fort de 348 sapeurs-pompiers volontaires dont 35 femmes. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutiens sanitaires et de divers cas particuliers. Il est composé de 7 organes d'interventions (OI). Les OI interviennent selon les missions qui leur sont dévolues.

La section DPS de l'Ol Morges intervient en désincarcération lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

Les communes membres de cette association sont représentées à l'assemblée par un délégué de leur municipalité.

Le 06 décembre, alors que l'Etat-Major partageait un excellent repas organisé par le comité directeur avec les sapeurs-pompiers permanents pour les remercier de leur travail, le Président, M. Roger Burri est subitement décédé suite à un arrêt cardiaque. C'est la perte d'un président, d'un homme de grande valeur qui s'est investi dans compter pour la mise en place et le bon fonctionnement de notre association.

La présidence a été reprise ad intérim par le vice-président, M. Yves Schopfer jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en avril 2019.

1.1 Nouvelle organisation

En accord avec les décisions prises par l'Etat-Major et le comité de direction en 2017, l'Etat-Major a mis en place la première série de mesures de la nouvelle réorganisation. La création d'un seul Etat-Major et la suppression des postes de chefs d'organes d'intervention (OI) et de leurs états-majors.

Les postes de chefs de sections de Détachements de Premiers Secours (DPS) de catégorie F ou B et des Détachements d'Appui (DAP) de catégorie Y ont été nommés chefs de leurs OI respectifs.

Durant l'année, afin de préparer la deuxième série de mesures qui seront effectives au 1^{er} janvier 2019 par la suppression des sections d'Appui de catégorie Z des sites de Morges, St-Prex et Denges, tous les sapeurs concernés ont été auditionnés, ce qui a permis de déterminer leur nouvelle incorporation.

1.2 Modifications des statuts de l'association et du règlement SDIS

La nouvelle organisation a impliqué l'abrogation du règlement SDIS du SIS Morget de 2012 et son remplacement par un nouveau règlement SDIS, qui a été accepté lors de l'assemblée extraordinaire de l'association le 13 mars 2018, et validé par la Conseillère d'Etat en charge, Mme de Quattro, le 09 mai 2018.

Il a aussi fallu mettre à niveau les statuts de l'association, certains termes ont été modifiés afin d'être en adéquation avec le règlement SDIS, les modifications ont été validées lors de la même assemblée extraordinaire.

2. Sapeurs-pompiers permanents

Pour faire suite à la demande du commandant en charge, le major Eric Henry, de faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2018, le poste a été mis en postulation durant l'année.

Après plusieurs entretiens, le nouveau commandant a été désigné en la personne du Maj Thierry Charrey, 38 ans, marié et père de 2 enfants. Il a été engagé au 1^{er} novembre 2018 et a repris le commandement au 1^{er} décembre 2018.

Le commandant sortant a ainsi pu lui remettre les dossiers en cours dans de bonnes conditions.

3. Les locaux

3.1 La caserne principale du SIS et de l'Ol Morges

Elle est située à l'avenue de Marcelin 2 ainsi qu'un dépôt de véhicules et matériel à Marcelin 21 à Morges. La problématique du manque de places pour les véhicules d'intervention pour l'Ol Morges est toujours préoccupante.

Une solution à court terme a été trouvée par la création d'un couvert pour 2 véhicules afin de pouvoir accueillir en 2018, un nouveau véhicule et 2 berces mise à disposition par l'ECA.

3.2 Projet de nouvelle caserne principale

Après plusieurs années de travail, le terrain prévu pour l'implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Morges a été abandonné.

Une proposition a été faite pour une implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Tolochenaz avec un possible achat de la halle de l'entreprise MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay).

Un bureau d'architectes a été mandaté par le comité directeur afin de faire une étude préliminaire de la faisabilité de l'implantation du programme défini par le SIS à l'intérieur de la halle, et d'établir un devis général estimatif par CFD (cube SIA) pour l'établoration d'un préavis pour l'établissement d'un plafond d'endettement.

3.3 Caserne de la section OAP SENAR (Colombier)

Suite à une volonté de la commune d'Echichens de récupérer le local feu loué au SIS à Colombier, la municipalité s'est approchée du SIS afin de proposer un projet d'un nouveau local sur le territoire de St-Saphorin-sur-Morges. Après accord des deux parties, un préavis a été mis à l'ordre du jour du Conseil communal d'Echichens, le préavis a été refusé en novembre 2018 et le projet a été mis en standby.

3.4 Caserne de la section OAP SENAR (Aclens)

En novembre 2018, la municipalité d'Aclens a interpellé le SIS avec la possibilité de louer le local de la voirie, adjacent à celui existant, afin de répondre au besoin de place (situation préoccupante en relation avec le refus du préavis du local SIS prévu sur la commune d'Echichens). L'affaire est en cours de réflexion.

3.5 Caserne de la section OAP OISSY (Yens)

Des contacts ont été pris avec la municipalité de Yens afin de réfléchir à un déplacement du local du feu de la section dans le bas du village de Yens au lieu-dit « Aux champs Carroz ». Après discussion, le projet a été mis en standby.

4. Les véhicules et remorques

Dans le cadre du renouvellement des véhicules du SIS, il a été acquis un nouveau véhicule tracteur pickup en remplacement du véhicule tracteur de la section DPS de Denges. L'ancien véhicule tracteur a été placé dans une section DAP.

En remplacement d'un véhicule modulaire de l'ECA en fin de vie, l'ECA a mis un nouveau véhicule d'intervention à disposition de la section DPS de Morges. Il se compose d'un véhicule tracteur et de 3 berces.

5. <u>Matériel</u>

Afin d'équiper les intervenants DPS en formation, 13 tenues feu complètes ont été achetées.

6. <u>Les interventions</u>

Le SIS Morget est intervenu à 343 reprises avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Année particulièrement calme au niveau des interventions liées aux dégâts naturels (+24/15% des sinistres).

Il est à noter que les départs pour feux sont en légère augmentation (+8/29% des sinistres) et que les alarmes automatiques (détecteur de fumée ou feu) sont en net recul suite aux mesures de levées de doute mises en place par l'ECA (-10/16% des sinistres) dont 20% du total sont réelles (départ de feu, surchauffe).

La complexité des interventions impose une formation toujours plus exigeante et cela demande un engagement de plus en plus important de la part des intervenants volontaires.

En raison du nombre élevé d'interventions en journée (44%), ils sont confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir l'effectif d'intervenants dans le futur, ce qui est indispensable à l'accomplissement des missions.

Il est prévu de solliciter particulièrement les communes disposant de personnel et de leur demander de mettre certains de leurs employés à la disposition du SIS en tant qu'intervenants.

Un autre point délicat est le manque de logements disponibles et financièrement accessibles pour les jeunes intervenants.

7. Conseil intercommunal

Lors des séances diverses du Conseil intercommunal, il a été discuté et décidé :

13 mars 2018 à Chigny

- Assermentation de nouveaux conseillers intercommunaux : Mme Laurence Cretegny (Bussy-Chardonney), MM. Yves Cornu (Bremblens) et Lic Vidoudez (Clarmont).
- Adoption du préavis n° 06/2016-2021 « Mises à jour des documents législatifs du SDIS Morget – Modification des statuts et modification du règlement ».

25 avril 2018 à Chigny

- Adoption du préavis n° 7/2016-2021 « Comptes 2017 » à la majorité
- Election du Président et Vice-Président pour 2018-2019 : M. Jean-François Tardy (Cottens) est élu Président et M. Jean-Luc Fiechter (Clarmont) est élu vice-président.

19 septembre 2018 à Cottens

- Assermentation d'un nouveau conseiller intercommunal : M. J.-Marc Schwander (Bussy-Chardonney)
- Adoption du préavis n° 8/2016-2021 « Budget 2019 » à l'unanimité
- Adoption du préavis n° 9/2016-2021 « Règlement interne 2019 » à l'unanimité.
- Election d'un membre au comité de direction : M. Yves Borremans (Lonay)
- Election d'un membre à la commission de gestion : M. Christian Franco (Denges) devient membre et M. Alain Garraux (Préverenges) est élu membre suppléant.

8. Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP)

Fort d'une trentaine de membres, les JSP ont procéder à plusieurs exercices sur le territoire communal en 2018. Ils ont également participé à leur 3^e Téléthon en collaboration avec les sapeurs-pompiers du SIS Morget. C'est un moment de partage dans un état d'esprit de solidarité qui compte dans la formation d'un JSP.

PROTECTION CIVILE

1. <u>Situation 2018</u>

Le bataillon de la Protection civile (PCi) du District de Morges est placé sous le commandement du Lt colonel Marc Dumartheray depuis 2016.

Le bataillon est la réponse adaptée aux défis sécuritaires que doit et devra relever la région.

Les activités présentées ci-après ont été réalisées avec professionnalisme et diligence par les miliciens et professionnels de la Protection Civile du District de Morges. Il sera exposé les changements et modifications que le bataillon a menés et ceci selon quatre axes :

- Réorganisation des compagnies du bataillon ;
- Début du renouvellement du matériel ;
- Préparation à l'introduction des nouveaux règlements de la PCi Vaudoise ;
- Nouvelle orientation des objectifs des cours de répétition

Lors de la mise en place du bataillon en 2014 selon les directives de la réforme de la PCi vaudoise appelée « AGILE », 7 compagnies avaient alors été constituées. Souvent sous-dotées en effectif lors des cours de répétition (CR) et totalement dépourvues de formation d'aide à la conduite, il a été décidé de réduire le nombre de compagnie du bataillon de 7 à 5.

Cette action de dissoudre la compagnie 2 d'Etat-Major aura eu pour effet positif d'incorporer dans chaque compagnie des aides à la conduite pour le renforcement du commandement.

La compagnie 3 a, quant à elle, également été dissoute, ce qui a permis d'augmenter les effectifs des compagnies à une moyenne de 150 personnes pour un effectif de bataillon de 750 hommes.

Les compagnies sont donc actuellement en légère sur-dotation. Cette situation devrait être corrigée en 2021 avec l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la PCi (LPPCi) qui aura, entre autre, pour impact un abaissement de l'obligation de servir pour les soldats et les sous-officiers à 32 ans et un maintien de l'obligation de service à 40 ans pour les sous-officiers supérieurs et les officiers.

Cette nouvelle loi devrait avoir pour effet une baisse de près de 35% de l'effectif du bataillon.

L'année 2018 aura été marquée par les premières actions de renouvellement du matériel de la PCi vaudoise. Il est important ici de rappeler que les Cantons doivent s'organiser seuls depuis que la Confédération, et plus particulièrement l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) a abandonné en 2009 cette charge. La PCi souffre d'un matériel et d'équipement pour la plupart totalement obsolètes et qui prétéritent leurs possibilités d'action, d'intervention et de crédibilité. Il est aujourd'hui urgent de donner à la PCi des moyens pertinents qui lui permettront de donner une réponse adaptée aux défis sécuritaires actuels et futurs. La Division PCi du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) travaille dans cet objectif et sur l'élaboration de documents et concepts qui permettront de continuer à avancer dans ce domaine.

Le matériel touché en 2018 comprend :

- De nouveaux casques répondant aux normes de sécurité actuelles ;
- Des sacs pour le transport de l'équipement ;
- Des tenues pour le travail en décombres et des outils produisant des projections incandescentes;
- Une dotation de tenues de matériel de corps PCi VD 15;
- Du matériel de signalisation et barrage nous permettant entre autre de remplir des prestations de délestage d'autoroute au profit de la Police ;
- Des gilets d'identification ;
- Du matériel antichute pour la sécurité du travail des hommes en milieu périlleux ;

Sur un plan régional, le bataillon a également travaillé à l'amélioration et à l'efficience de leurs missions par :

- L'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de piquet;
- Des moyens de formation au 1^{er} secours et plus particulièrement à la réanimation cardiopulmonaire;
- Des moyens pour l'amélioration du travail des cuisiniers ainsi que pour le respect de la chaîne du chaud comme du froid;
- Une rampe pour le transport du matériel et l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'étage de la caserne de St-Prex.

Cette année fut également marquée par une campagne d'explication et de sensibilisation relative à l'introduction de deux nouveaux règlements valables dès le 1^{er} janvier. Le premier règlement traite de l'organisation et l'administration de la PCi Vaudoise.

Cet élément est vital à l'unification des pratiques des différents districts et sert, dès à présent, de référence dans les différents processus et procédures relatifs à l'administration des bataillons.

Le second règlement traite des interventions et de l'instruction de la PCi Vaudoise. C'est le changement le plus marquant qui conduira leurs activités et, par déclinaison, leur avenir pour les prochaines années. Beaucoup de changements de pratique sont ici à relever. Les interventions en faveur de la collectivité, par exemple, sont devenues payantes pour le demandeur selon une tarification journalière ou horaire définis en fonction des engagements en journée, de nuit ou le week-end. C'est un tarif par homme, qui sera validé à chaque législature, et qui a été fixé à fr. 30.00 la journée en semaine, puis fr. 30.00 de l'heure de 20h à 06h du matin et pour finir fr. 30.00 de l'heure le week-end et les jours fériés jusqu'à un maximum de fr. 240.00 par tranche de 24h d'engagement.

Comme toutes nouvelles pratiques, ceci doit être expliqué, accompagné et compris. Le commandant va donc tout mettre en œuvre pour que chaque commune du District puisse être soutenue et accompagnée dans ces nouvelles pratiques de fonctionnement de la PCi Vaudoise.

Par déclinaison de ces nouveaux règlements, les activités de la PCi lors des cours de répétition doivent être réorientées exclusivement sur le maintien et le développement des compétences et du savoir-faire sur l'utilisation du matériel et les techniques de travail y relatives. Les travaux au profit des communes, tels que chemin forestier, passerelle et place de jeux par exemple, doivent impérativement avoir un but formateur et ne pas concurrencer une entreprise privée.

Ceci explique une baisse de ces prestations au profit des communes. En 2018, par exemple, le bataillon a réalisé pour la commune d'Apples, et plus particulièrement pour l'EMS Baud, le démontage d'une ancienne place de jeux ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur ; pour la commune de St-Oyens, la construction d'un renforcement d'un talus d'un chemin forestier ; pour la commune de Cuarnens, la pose de 120 m de barrières autour de l'ancienne « Saboterie » et la construction d'un escalier d'accès à un puits de relevage pour l'alimentation en eau d'abreuvage du bétail.

Vous l'avez compris, la standardisation des objectifs des cours de répétition ne donne plus le loisir de présenter les activités par prestation de compagnie mais de manière généralisée au niveau bataillonnaire ou au niveau de détachement ou engagement spécifique ayant eu lieu durant l'année écoulée.

C'est donc 3'356 jours de service que le bataillon a réalisé en 2018.

Commençons par les 5 compagnies. Elles ont toutes fait service en 2018 selon le standard suivant :

- Un rapport préparatoire d'une journée
- Deux jours de cours de cadres et 4 jours de cours de répétition

Les objectifs de formations édictés par la Division PCi ont été introduits dans le programme de formation continue des compagnies à savoir :

- Intégration du concept télématique
- Intégration de la documentation vaudoise sur la mobilité de la PCi

La formation sur le matériel antichute n'a pas pu être réalisée, car ce dernier a été livré en novembre 2018 au bataillon. Les objectifs fixés, par le commandant, pour le bataillon ont complété le programme cantonal avec les formations suivantes :

- Monter, tenir et exploiter des bassins de décontamination pour véhicules et piétons en cas d'épizootie
- Formation continue au 1^{er} secours avec l'accent mis sur la réanimation cardiopulmonaire et l'utilisation du défibrillateur semi-automatique
- Formation à la régularisation et gestion du trafic
- Maintien des compétences spécifiques au socle de base par domaine de la PCi.

La compagnie 6 a réalisé le contrôle périodique des abris des communes d'Orny, Eclépens, La Sarraz et Pompaples et le personnel a poursuivi la constitution des quelques 3235 dossiers d'abris pour le District qui sont pratiquement terminés à ce jour.

La compagnie I, FIR (Formation d'Intervention Régionale) a été engagée selon les mêmes prescriptions d'instruction que le reste du bataillon. La compagnie a également bénéficié d'une présentation du Véhicule de Soutien Sanitaire (VSS) et du bus de commandement de la PCi VD qui est desservi par le détachement cantonal. Le dernier jour du cours de répétition, un engagement sous forme de compétition a été réalisé sur le territoire de l'Arboretum d'Aubonne. La compagnie s'est également exercée 3 soirs d'affilée sur le territoire de la commune d'Apples, à un engagement épizootie avec une mise en situation la plus proche possible de la réalité.

C'est grâce au travail des astreints du détachement presse et médias, sous le commandement en 2018 du plt Florian Magnin, que le commandant a la possibilité d'agrémenter ses rapports et ses présentations avec des photos de qualité et que le site internet et la page Facebook sont rendus aussi dynamique (www.pci-district-morges.ch).

Toujours dans une optique de communication, le journal de Morges et de Cossonay a consacré une pleine page à la PCi et le commandant tient une nouvelle fois à remercier les 40 communes qui ont mis à disposition une page de leur « Gazette communale » au profit d'un article de présentation de la PCi du District de Morges. Leur organisation, leurs missions et leurs activités ont ainsi été présentées via ce support papier qui aura permis de toucher le cœur de chaque foyer de ces communes. D'autres communes ont également confié une page de leur site internet.

L'étymologie du mot communiquer nous vient du latin « Communicare » qui signifie « mettre en commun ».

C'est dans cet objectif de partage et d'ouverture que la PCi pourra créer des valeurs supérieures et gagner des promoteurs parmi la population.

Mais les activités et prestations de notre bataillon ne se sont pas arrêtées ici.

Comme chaque année, il a participé à l'essai des alarmes fédérales le mercredi 7 février. C'est en effet, le 1^{er} mercredi du mois de février que l'ensemble des sirènes de notre pays sont testées. Pour notre District, il s'agit de 69 sirènes fixes et de 26 sirènes mobiles qui ont été enclenchées par leurs soins en collaboration avec les communes. Seules 3 sirènes fixes sur 69 ont été défectueuses et ont de suite été remises en état.

En parallèle à cet essai, un détachement ad hoc a révisé les parcours pour les sirènes mobiles et a créé et testé les listes téléphoniques pour les habitations isolées qui ne peuvent recevoir l'alarme que par voie téléphonique car elles sont trop éloignées des sirènes fixes ou des parcours de sirènes mobiles.

Le service de la Protection des Biens Culturels (PBC) a poursuivi ses activités de recensement des biens au profit des communes de Lavigny, Etoy, Bière, St-Oyens, Berolle, St-Livres, Saubraz, Ballens, Mollens et le musée militaire vaudois au Château de Morges.

Les fiches d'évacuation de ces différents sites ont également été créées. Elles ont pour but de permettre aux sapeurs-pompiers d'évacuer et de mettre en lieu sûr les biens recensés lors d'un sinistre et ceci avant l'arrivée des spécialistes de la Protection des Biens Culturels de la PCi.

Quatre semaines de cours de répétition ont été consacrées à la logistique avec des détachements convoqués et adaptés aux volumétries de travail à effectuer. L'entretien des 16 constructions, du matériel, des équipements et des 11 véhicules, demande une planification importante et suivie. Le cours logistique de novembre a été en partie consacré à la réception et au contrôle des lots de nouveau matériel livré en application des directives cantonales.

L'Etat-major de bataillon s'est exercé aux activités de conduite et de résolution systématique de problème selon les techniques et processus de travail en structure d'état-major sur la base d'un scénario d'épizootie qui s'est déclaré sur une exploitation agricole de la région.

Il a également été engagé aux côtés du commandement de la compagnie 1 pour une formation de cadres sur deux jours à la place d'exercice du Day à Vallorbe. Les processus de conduite, le commandement, la connaissance du matériel et des activités de « team spirit » ont été les objectifs fixés pour ce cours.

La compagnie 5 a, durant son cours de répétition, accueilli et animé le passeport vacances. Ils ont profité de la présence d'enfants et d'animatrices pour exercer la compagnie à une mission d'assistance et d'évacuation d'un site en collaboration avec les spécialistes du domaine ABC pour Atomique, Biologique et Chimique.

Deux ravitaillements ont été réalisés par les détachements de cuisine au profit des sapeurs-pompiers. Comme chaque année en mars, l'école de formation de base de sapeurs-pompiers a nécessité la préparation de 200 menus sur deux jours à la caserne de St-Prex. Le 1^{er} décembre, ils ont travaillé au succès du repas du rapport de promotions du SIS Morget dans les infrastructures du théâtre de Beausobre à Morges. Leur prestation, exceptionnelle pour ce rapport, avait pour but d'appuyer le SIS Morget, qui a profité de cette occasion pour remercier et fêter le départ en retraite du major Eric Henry de la fonction de commandant.

Le bataillon a également été engagé pour des interventions en faveur de la collectivité (Ife) suivantes :

- Le vendredi 4 mai, c'est la marche à travers Morges « Morges Bouge » qui a nécessité l'engagement d'hommes en appui de la Police Région Morges (PRM) avec des missions de facilitateurs pour les passages piétons empruntés par le parcours de la marche.
- Le dimanche 9 septembre, c'est 50 astreints qui ont été engagés au profit de la course RER (Romande Energie Run) entre Allaman et Nyon en collaboration avec le bataillon voisin du District de Nyon pour la 3ème année consécutive.
- Le samedi 2 juin, le bataillon a été impliqué avec 195 hommes dans l'exercice cantonal (TMD) pour Transport de Matière Dangereuse.

Ce dernier, établi sur un scénario d'une fuite de Chlore d'un wagon citerne, suite à un accident de chantier en gare de triage de Denges, a pu tester la coordination des secours cantonaux sur une problématique d'un accident chimique. Les missions suivantes avaient été données :

- Fournir et grimer 23 figurants blessés et incommodés par les vapeurs de chlore
- Préparer et distribuer le ravitaillement en boissons et repas pour 357 personnes
- Collaborer à la sécurisation du site d'exercice par l'installation de barrière et la mise en place de plantons de sécurité
- Gérer le bouclement du site d'exercice et la déviation du trafic routier
- Transporter les VIP et les médias lors de la visite de l'exercice
- Fournir des figurants journalistes pour exercer la cellule communication de la Police Cantonale

En parallèle à cet engagement, un détachement de la compagnie 1 a exercé une évacuation de masse de la commune de Lonay. Les conclusions de cet engagement ont été riches d'expérience pour le bataillon et ils ont été très fiers de travailler au succès de cet exercice.

La Protection Civile s'entraîne, exerce et renforce les connaissances de ses astreints afin d'être prête le jour où ils seront alarmés. Elle a le devoir de répondre à toutes sollicitations d'urgence avec professionnalisme et efficacité.

Leur première intervention a été effectué en début d'année, du 12 au 16 février. Ils ont dû accueillir et loger en urgence 600 Kurdes qui faisaient partie des quelques 1200 manifestants d'une marche de protestation, entre Lausanne et Genève, contre les bombardements turcs à Afrine.

Ces 600 personnes n'avaient aucune possibilité de logement et il aurait été dangereux de les laisser sans assistance et sans logement par les températures négatives qui frappaient la région à cette période de l'année. L'accueil s'est réalisé dans les constructions de St-Prex et d'Aubonne ainsi que dans la grande salle de Tolochenaz et ceci avec le concours et l'appui des communes concernées.

En avril, c'est le très impressionnant incendie du centre de valorisation des déchets spéciaux de CRIDEC qui a nécessité l'intervention pour un ravitaillement de quelques 60 sapeurs-pompiers.

Durant les 2 premières semaines de juin, d'importants orages ont provoqué de nombreuses inondations dans le canton. Tout le monde se rappelle de ces images spectaculaires des rues de Lausanne transformées en torrents et des souterrains de la gare inondés en quelques minutes. Le District ne fut pas épargné. La PCi a ravitaillé une nouvelle fois quelque 50 sapeurs-pompiers et construit un muret en sacs de sable pour protéger un commerce à Cottens.

Avec les très fortes chaleurs de l'été, le plan canicule a été déclenché du 03 au 06 août. Un détachement de la PCi a appuyé les communes qui l'ont sollicitées pour réaliser les visites à domicile des personnes considérées à risque.

Tous ces engagements, que ce soit en exercice ou en situation réelle, que ce soit des manifestations ou des cours de répétition, n'auraient pas été possible sans le concours des miliciens, le cœur et la raison d'être de l'organisation, sans les professionnels de la PCi du District de Morges et sans le soutien infaillible des autorités politiques de notre District. Que ce soit les 62 délégués de notre assemblée régionale, sous la présidence, en 2018 de M. Jean-Michel Lüthi, ou les 7 membres du Comité de direction, sous la présidence de M. Philippe Guillemin, le commandant a pu, en tout temps, compter sur un soutien actif et une disponibilité exemplaire.

2. Objectifs 2019

La PCi du District de Morges poursuivra sereinement son chemin en 2019 avec une année particulièrement chargée.

Plusieurs interventions en faveur de la collectivité vont se dérouler durant l'année. C'est ainsi que d'avril à septembre, le bataillon va travailler au profit de :

- La marche populaire « Morges Bouge »
- La 2ème étape de la 50ème édition du Tour du Pays de Vaud à Bière
- L'Union des Communes Vaudoises organisée par les communes de Cossonay, Dizy, Gollion, La Chaux et Senarclens
- La Fête des Vignerons
- La 3^{ème} étape du Tour de Romande et
- La 6^{ème} édition de la course Romande Energie Run entre Nyon et Allaman

Le commandant a également reçu comme objectifs de formation 2019 par la division PCI du SSCM les objets suivants :

- Intégration du concept télématique cantonal avec l'intégration des nouvelles Radios Poycom TPH900
- Formation de 50% de l'effectif du bataillon au matériel antichute
- Formation de 60% de l'effectif du bataillon à la régularisation du trafic routier dans un carrefour ou un giratoire et 100% de l'effectif à la gestion d'un poste de circulation alternée.

3. <u>Dispositions pénales</u>

Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des infractions!

Malheureusement, l'Etat-Major doit chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

Lorsqu'un astreint ne fait par parvenir son livret de service à l'office dans les délais, et après trois avertissements, le dossier est transmis pour dénonciation à la Préfecture.

Lors d'une première absence à un cours de répétition, un courrier d'avertissement est adressé à l'astreint.

Lors de la deuxième absence, son dossier est transmis au SSCM pour dénonciation au Procureur général du canton de Vaud.

En 2018, il y a eu:

- 39 avertissements
- 16 dénonciations.



M. Jean-Marie COLLE

URBANISME AFFAIRES SOCIALES SANTE PUBLIQUE ASSOCIATIONS TEMPLES ET CULTES

Pages 88 à 103

REGION MORGES

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée de Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de Valorsa, la commune a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.

Le périmètre de Valorsa collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année, afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que des politiques de gestion des déchets et surtout de la communication.

Notre commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires des déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

Valorsa a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant des flaconnages, nouvelle filière de déchets. Ces événements et d'autres présences lors de manifestations (slow-up de l'Ouest, Ecole à Echallens, etc.) ont permis d'aller à la rencontre de la population en informant sur les déchets urbains.

Comme toutes les communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets comme le verre qui donnent le droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans ; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, Valorsa a dû cette année encore se concentrer sur la dizaine de communes ayant un procédé de lagunage par phragmicompostage. A Penthaz, il a fallu retravailler ce produit, près de 500 tonnes, pour le rendre incinérable. Pour toutes les STEP, l'élimination de leurs boues s'organise via un calendrier internet mis en place par le périmètre en essayant au maximum d'éviter les ruptures de charges.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des communes actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000 personnes concernées par le périmètre. Parallèlement, le bureau de Valorsa répond à tous les points spécifiques à la gestion des déchets. La collaboration avec notre commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour nous épauler dans nos problématiques journalières.

2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA

Les chiffes ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		2018 En tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	Tridel	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur de Vidy / Incinérateur de SAIDEF	Chaleur
Recyclables	Papier	4'506	Papeterie suisse	Carton/papier recyclé
	Verre	4'810	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinéra tion

Les principaux types de déchets traités par Valorsa SA en 2018 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés dans les communes du périmètre Valorsa SA sont acheminés soit :

- Chez Valorsa SA pour y subir une opération de tri mécanique (séparation du papier et du carton)
- Chez une entreprise régionale spécialisée
- Directement auprès des cartonneries et papeteries suisses alémaniques

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé principalement vers la verrerie de St-Prex.

Huiles

Une fois chez Valorsa, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de notre lieu de collecte « Les Eterpys » et de la benne verte de la Voirie ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par Henry Transports SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

<u>PET</u> Récolté par PET Recycling.

En 2018, nous avons été remerciés par PET Recycling Schweiz pour notre engagement dans la collecte de bouteilles à boisson en PET. C'est ainsi 6'463 kilos qui ont été recyclés sur notre territoire, soit 234'607 bouteilles.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

	2016	2017	2018
Ordures ménagères	174 to	177 to	191 to
Déchets encombrants (dès 2018 DM *)	54 to	57 to	10 to
Bois (dès 2018 DM*)			13 to
Déchets inertes (dès 2018 DM*)			11 to
Métaux (dès 2018 DM*)			5 to
Métaux Ecopoint (alu, fer blanc)	5 to	5 to	4 to
Verres	65 to	51 to	60 to
Papier	109 to	98 to	96 to
Déchets compostables (Eterpy+ Voirie)	127 to	187 to	120 to
Déchets méthanisables	152 to	153 to	132 to

^{*}DM = Déchetterie mobile

4. Amélioration de la collecte de déchets

En 2018, la mise en place définitive des nouvelles prestations afin d'améliorer la collecte des déchets sur notre territoire a été terminée.

La remise à niveau des écopoints, ainsi que l'installation d'une nouvelle benne dédiée à la collecte des déchets verts et la déchetterie mobile chaque mois sont parties intégrantes de la nouvelle offre. Celle-ci a été très bien accueillie par la population et facilite la collecte de tous les déchets de notre commune. Une inauguration officielle a eu lieu le 5 mai 2018.

URBANISME

PALM : Etat de la mise en œuvre

La Confédération se prononce sur le rapport PALM 2016.

Déposé en décembre 2016 auprès des services fédéraux, la 3ème génération du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) a reçu en septembre 2018 le retour du Conseil fédéral. Celui-ci proposera aux chambres fédérales d'allouer 132 million supplémentaires aux partenaires de l'agglomération, dont 8.5 millions pour les infrastructures de la région morgienne. Ces montants viennent s'ajouter aux 14.1 millions et 3.9 millions alloués respectivement dans le cadre de 2 premières générations (PALM 2017 et PALM 2012), portant le total des investissements planifiés à plus de 100 millions de francs.

Parmi les principaux projets retenus figurent la 1ère étape de la Voie Verte entre St-Prex et Morges, ainsi que la 2ème étape du réaménagement de la gare de Morges, comprenant la place Nord, le giratoire des Moulins et le Sud de l'avenue de Marcelin. Pour bénéficier des cofinancements fédéraux, les travaux relatifs à ces projets devront débuter entre 2019 et 2022.

AFFAIRES SOCIALES

1. <u>ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)</u>

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche environ 80'000 habitants. Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élus par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS.

En d'autres mots :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement
- Veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légaux et politiques
- Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région
- Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socioéconomiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- L'accueil de jour des enfants
- Le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- L'accueil familial de jour (AFJ)

1.3 Conseil intercommunal

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2018 :

1.3.1 **Jeudi 21 juin 2018 à Cossonay**

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
- Désignation d'un secrétaire ad intérim, M. Emile Favre est nommé et assermenté
- Approbation du rapport d'activité 2017
- Préavis n° 3/06.2018 «Indemnités du/de la secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC» - adopté à l'unanimité.
- Election d'un(e) secrétaire du Conseil intercommunal : M. Emile Favre est élu.
- Elections statutaires: M. Laurent Guignard est élu Président pour une année supplémentaire; M. Andréas Sutter est élu Vice-Président; Mmes Sandrine Verardo et Caroline Bersier sont élues scrutatrices; MM. Claude Schaer et Alain Bonzon sont élus scrutateurs suppléants.

1.3.2 Jeudi 27 septembre 2018 à Vufflens-le-Château

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux ARASMAC
- Préavis n° 4/09.2018 « Budget 2019 » adopté à l'unanimité
- Préavis n° 5/09.2018 « Plateforme KIBE pour le réseau AJEMA. Logiciels pour la facturation et correspondance de l'association » - adopté à l'unanimité
- Préavis n° 6/09.2018 « Extension de l'UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places supplémentaires » adopté à l'unanimité.
- Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Mme Mercedes Puteo, municipale de St-Oyens, démissionnaire.

2. Nonagénaires

Pour les personnes ayant 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2018, nous avions deux nonagénaires.

SANTE PUBLIQUE

Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par Météo suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), celui des Institutions et de la Sécurité (DIS), les acteurs et partenaires du secteur sociosanitaire ainsi que Météo Suisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prétériter les activités de soins destinés aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- Prise de contact téléphonique
- Passage régulier à domicile
- Vérification de l'état de santé
- S'assurer que la personne s'hydrate bien
- Vérification de la température du logement.

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2018, une alerte a été déclenchée durant le mois d'août.

ASSOCIATIONS

1. <u>UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »</u>

Cette structure est entièrement gérée par l'Association pour la création et la gestion de l'UAPE « Les Pirates » (association à but non lucratif).

L'UAPE est ouverte 5 jours par semaine et la fréquentation pour 2018 se répartir comme ci-dessous :

Jours	Matin	Midi	Après-midi 14h-15h30	Après-midi Dès 15h30
Lundi	8	42	8	20
Mardi	15	44	8	24
Mercredi	5	6	9	9
Jeudi	11	45	5	15
Vendredi	12	32	4	15

L'autorisation d'exploiter issue de l'Office d'accueil de jour des enfants permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 24 l'après-midi.

L'UAPE « Les Pirates » propose le centre aéré qui, pour 2018, a été ouvert 5 semaines, soit : 1 à Pâques, 1 en juillet, 2 en août et 1 en automne.

L'UAPE fait partie intégrante du réseau AJEMA géré par l'ARASMAC.

2. Soleil d'Automne

Au 31 décembre 2018, sous la responsabilité des animatrices, Mmes Michèle Reymond et Françoise Lasser, l'effectif des Aînés de Denges compte 88 hommes et 121 femmes.

Le but de ce club est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés. Les différentes animations sont organisées en étroite collaboration avec les comités de Lonay, Bremblens et Echandens.

Nos aînés se sont vus offrir un programme très varié tout au long de l'année :

- Repas des Aînés de Bremblens et Lonay
- Thé animation avec « Les Chrichri » pour les 4 villages
- Loto surprise à la salle communale à Bremblens
- Course annuelle : visite de la boulangerie Cornu à Champagne et la visite de la Saline Royale d'Arc-et-Senans
- Visite du musée d'Ethnographie de Genève
- Conférence « L'épopée Sibérienne » par le journaliste et écrivain Eric Hoesli
- Thé de l'Avent des Aînés de Denges et Echandens

• « En route vers Noël... » avec Mme Corinne Marianni, pasteure.

A ce programme, il y a lieu d'ajouter les divers « après-midi Jeux » à la Salle des Jardins de Denges qui sont toujours très appréciés.

3. Pro Senectute

Le projet de l'association Pro Senectute Vaud « Table au Bistrot » encourage la création de tables conviviales dans les villages car cette prestation privilégie les contacts de proximité et rythme le quotidien des seniors, qui peuvent ainsi déguster un menu équilibré et en bonne compagnie.

Depuis 2017, Mme Andrée Rosat, bénévole de Pro Senectute Vaud et habitante de Denges, accueille chaque mois une dizaine de convives au Café des Amis de Denges.

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, Pro Senectute Vaud leur donne la possibilité de manger régulièrement un repas équilibré chez des bénévoles ou au restaurant.

Le prix par personne est de fr. 18.00 pour le plat du jour, café compris. Ces rencontres connaissent un grand succès.

En fin d'année un menu spécial de fêtes a été servi aux participants de la dernière édition de l'année.

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1er octobre 2018 :

- 297 protestants
- 545 catholiques
- 789 autres confessions ou sans confession

2. <u>Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de</u> Préverenges

La Paroisse catholique de Morges compte 28 communes incluant les communauté d'Apples-Bière et de Préverenges.

Lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2018, les délégués des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges ont accepté les comptes 2017 ainsi que le budget 2019. Lors de cette séance, une présentation de l'avancement des travaux de rénovation de l'église a été faite. En effet, de lourds travaux de rénovation intérieurs et extérieurs ont été entreprise en 2017 et s'achèveront courant de l'année 2019.

Chaque année, la Paroisse catholique organise « Paroisse en Fête » qui se déroule à Beausobre. Elle a eu lieu le 23 septembre 2018.

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

Sont aussi membre de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Echandens, Denges en plus de Lonay, Préverenges et Vullierens.

Deux séances paroissiales ont eu lieu en 2018 :

3.1 - 21 mars 2018 à Lonay

42 personnes étaient présentes et lors de cette séance, différentes perspectives et projets de la paroisse ont été abordés dont vous trouverez un résumé ci-dessous :

- M. Mignot informe des différentes activités mentionnées dans le rapport d'activités 2017 : rencontre avec les municipalités, rencontre avec les délégués de la région au Synode, retour sur le 500^{ème} de la Réforme, culte de l'enfance et du catéchisme (0-12 ans).
- Comptes de la Paroisse : Monsieur Maendly introduit la présentation en soulignant que la perte envisagée de fr. 25'000.00 a été réduite à fr. 2'212.00. Ensuite, M. Aeberhard informe que fr. 20'000.00 ont pu être versés à la provision pour la rénovation d'immeuble. Les coûts restent assez stables, les locations ont augmenté. M. Maendly souligne que les comptes du Centre figurent bien dans ceux de la Paroisse. Les dons suite à la distribution des calendriers ont augmenté, dont une donation unique de fr. 13'000.00.
- Rapport de la commission de gestion et approbation des comptes : M. Andreae lit le rapport, félicite Mme Aeberhard et M. Maendly et demande à l'assemblée d'accepter les comptes. Il souligne que seuls 20% des charges sont attribuées à la paroisse, le reste allant au canton et à la région. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

<u>3.2 – 21 novembre 2018 à Echandens</u>

36 personnes étaient présentes et les sujets suivants ont été abordés :

- Claudine Masson Neal a informé des prochains événements de la paroisse en 2019.
- Fixation du nombre de conseillers paroissiaux pour 2019-2024 : M. Mignon nous informe de l'élection de 10 conseillers au printemps 2019. Le nombre de 10 conseillers plus 3 pasteures est accepté.

- Evaluation de la plateforme œcuménique : M. Fiaux communique que cette plateforme existe depuis l'an 22000 environ. Elle est composée de l'église catholique de Préverenges, l'église évangélique de Lonay et la paroisse protestante. Chacune a son histoire et des rencontres régulières sont organisées.
- Finances de la paroisse : M. Maendly présente les comptes qui affichent un résultat négatif de fr. 6'120.00 au 31.10.2018, nettement moins que l'année passée. C'est dû principalement à la baisse des contributions régionales et cantonales (moins fr, 10'000.00 environ).
- Budget 2019 : le budget 2019 est présenté par M. Maendly. Il affiche une perte de fr. 2'970.00. Il est approuvé à l'unanimité.

Le traditionnel repas du Souper Saucisses a eu lieu en date du 10 novembre 2018.

REGION MORGES

1. <u>Introduction</u>

Le schéma directeur de la région Morges (Région Morges) a été élaboré d'entente entre les communes, la région et l'Etat dans le but de définir une meilleure coordination de l'aménagement du territoire et de la planification des transports à l'échelle de la région. Il s'intègre et reprend les principes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Toute les communes de la région morgienne partagent des intérêts communs, des atouts à faire valoir, et chercheront ensemble les moyens de façonner leur région, pour la développer et la mettre en valeur.

Le périmètre d'action de Région Morges comprend les territoires des communes de Morges et de la première couronne, soit les communes de Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz.

2. Acteurs et partenaires

Région Morges est composée des entités suivantes :

Groupe de Pilotage (GROPIL)

Cette assemblée générale est composée d'un représentant de l'exécutif par commune membre. M. Francis Monnin, syndic, représente notre commune.

Comité exécutif de Région Morges (bureau)

Il est composé du président de l'association et des deux vice-présidents.

Groupe Technique (GT)

Le groupe technique est constitué de représentants techniques des communes membres de l'association. M. Jean-Marie Collé, municipal, représente notre commune.

Bureau technique (secrétariat)

Il s'occupe de toutes les tâches liées à l'association et assure les contacts nécessaires à la marche de l'association.

Région Morges travaille en partenariat avec les services cantonaux suivants :

- Le Service du Développement Territorial (SDT)
- La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)
- Le Service de Promotion Economique et du Commerce (SPECO)
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE)

3. Objectifs et projets en cours

La région morgienne connaît une situation stratégique en Suisse romande. Sa grande qualité de cadre de vie en fait une région attrayante, tant d'un point de vue résidentiel qu'économique. Le projet a été lancé afin de préserver et de construire ensemble la région.

Environnement, paysage et cadre de vie

Les entités signataires de Région Morges (communes, région, canton) sont conscients de l'importance du cadre de vie dans la région. Afin de le préserver et de l'améliorer, elles souhaitent investir davantage dans cette qualité, à la fois par une approche paysagère, des interventions ponctuelles et des mesures environnementales.

La limitation de l'étalement urbain constitue à la fois une mesure en faveur du paysage (maintien de la lisibilité) et de l'environnement : une densification de qualité peut rendre la vie en ville plus attractive et avoir un effet induit sur la mobilité (plus grande facilité à utiliser les transports publics).

Après 18 mois de travail, le Plan sectoriel Biodiversité a finalement été validé en octobre 2018, dotant du même coup la région morgienne d'un outil efficace pour la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité dans les procédures d'aménagement du territoire.

Ce Plan sectoriel affine les résultats du Diagnostic Biodiversité en identifiant les sites favorables pour la faune et la flore mais également les lacunes et les déficits de notre territoire.

Sur la base de ce diagnostic, des secteurs d'intervention prioritaires pour la préservation et la restauration de certains milieux ont pu être identifiés. Ils concernent par exemple la restauration d'étangs ou de sites humides, la renaturation de petits cours d'eau mais aussi d'autres tâches communales comme l'entretien du patrimoine arboré ou les espaces verts. Situés aussi bien dans le territoire bâti que dans l'espace agricole, ces secteurs d'intervention prioritaires doivent permettre de garantir à terme un réseau écologique fonctionnel pour les batraciens, la petite faune, les oiseaux et les insectes.

Transports publics (TP)

L'un des objectifs de Région Morges est le renforcement de l'offre des transports publics afin de l'adapter à la demande actuelle et à celle qui correspondra aux développements souhaités pour la région, tout en assurant l'organisation du développement de l'urbanisation en conséquence.

Mobilité douce (MD)

Il apparait primordial de promouvoir la mobilité douce, pour des raisons d'environnement, de mobilité mais aussi de santé publique, en prenant soin de permettre à la foi :

- La mobilité douce de loisirs
- La mobilité douce fonctionnelle

Mobilité combinée

La mobilité combinée est à la mode. Un nombre croissant de voyageurs associent moyens de transports privés et publics pour se déplacer dans le cadre de leur travail ou de leurs loisirs. Dans ce contexte en collaboration avec la municipalité d'Echandens, nous avons discuté avec les CFF pour installer un abri vélos à proximité de la gare ainsi qu'une réhabilitation de treize places de stationnement P+R pour ainsi faciliter l'utilisation des transports publics. Ces nouvelles installations ont été mises à disposition des usagers du train à fin 2018.



Transports individuels (TI)

Il s'agit de procéder à une réorganisation des transports individuels sur les différents réseaux de manière à diminuer les encombrements et minimiser les nuisances, en veillant toutefois à ce que ces améliorations n'encouragent pas les usagers à prendre la voiture plutôt que les transports publics.

Urbanisation

En tant que partenaire du PALM, Région Morges se doit de suivre les mêmes orientations en termes de construction, soit une densification vers l'intérieur, permettant ainsi de réduire l'étalement urbain, tout en accueillant de nouveaux habitants et employés. La région morgienne présente les avantages cumulés de la ville (infrastructures et emplois) et de la campagne (cadre champêtre et proximité d'espaces naturels).

CONCLUSIONS GENERALES

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2018 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Francis Monnin A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 02 mai 2019